Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires économiques et monétaires

2024/2079(INI)

3.2.2025

AMENDEMENTS
1 - 326

Projet de rapport
Lara Wolters
(PE765.240v01-00)

Politique de concurrence – rapport annuel 2024
(2024/2079(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'article 11 du traité FUE, qui prévoit l'intégration de la protection de l'environnement dans toutes les politiques de l'Union afin de promouvoir le développement durable,

Or. en

Amendement 2
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission nº 62/2023 de février 2023 intitulée «Un plan industriel du pacte vert pour l'ère du zéro émission nette»,

Or. en

Amendement 3
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050 du règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le

cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) nº 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat»),

Or. en

Amendement 4
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Visa 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission nº 98/2020 du 11 mars 2020 intitulée «Un nouveau plan d'action pour une économie circulaire. Pour une Europe plus propre et plus compétitive»,

Or. en

Amendement 5
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'article 3 de la décision (UE) 2022/591 du Parlement européen et du Conseil du 6 avril 2022 relative à un programme d'action général de l'Union générale pour l'environnement à l'horizon 2030, qui prévoit que les subventions préjudiciables à l'environnement, en particulier les subventions en faveur des combustibles fossiles, sont supprimées progressivement et sans délai,

Or. en

Amendement 6
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Visa 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication nº 21/2020 de la Commission de janvier 2020 intitulée «Plan d'investissement pour une Europe durable. Plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe»,

Or. en

Amendement 7
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 1 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les principales recommandations 4 et 5 du rapport d'évaluation 2024 du Conseil consultatif scientifique européen sur le changement climatique,

Or. en

Amendement 8
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 7

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu les arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne du	– vu les arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne du

22 septembre 2022 dans l'affaire C-611/22 P (Illumina/Commission)[2], du 10 septembre 2024 dans l'affaire C-465/20 P (Commission européenne/Irlande et Apple Sales International)[3] et du 10 septembre 2024 dans l'affaire C-48/22 P (Google et Alphabet/Commission)[4] **,**

22 septembre 2022 dans l'affaire C-611/22 P (Illumina/Commission)[2], du 10 septembre 2024 dans l'affaire C-465/20 P (Commission européenne/Irlande et Apple Sales International)[3] et du 10 septembre 2024 dans l'affaire C-48/22 P (Google et Alphabet/Commission)[4] ***, et l'affaire COMP/M.6166 (Deutsche Börse/ NYSE Euronext)*** [4 bis]***,***

[2] Pourvoi formé le 22 septembre 2022 par Illumina, Inc. contre l'arrêt du Tribunal rendu le 13 juillet 2022 dans l'affaire T-227/21, 62021TJ0227, Illumina/Commission (JO C 432 du 14.11.2022, p. 13).

[3] Arrêt du Tribunal du 10 septembre 2024, Commission européenne/Irlande et Apple Sales International, 62020CJ0465, ECLI:EU:C:2024:724.

[4] Arrêt de la Cour de justice du 10 septembre 2024, Google LLC et Alphabet Inc./Commission européenne, 62022CJ0048, ECLI:EU:C:2024:726.

[2] Pourvoi formé le 22 septembre 2022 par Illumina, Inc. contre l'arrêt du Tribunal rendu le 13 juillet 2022 dans l'affaire T-227/21, 62021TJ0227, Illumina/Commission (JO C 432 du 14.11.2022, p. 13).

[3] Arrêt du Tribunal du 10 septembre 2024, Commission européenne/Irlande et Apple Sales International, 62020CJ0465, ECLI:EU:C:2024:724.

[4] Arrêt de la Cour de justice du 10 septembre 2024, Google LLC et Alphabet Inc./Commission européenne, 62022CJ0048, ECLI:EU:C:2024:726.

[4 bis] ***Décision de la Commission du 1er février 2012, adressée à Deutsche Börse et NYSE Euronext, M.6166.***

Or. en

Amendement 9
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'étude du département des politiques structurelles et de cohésion du Parlement européen intitulée «The role of commodity traders in shaping agricultural markets» (Le rôle des négociants en

matières premières dans l'organisation des marchés agricoles), publiée en novembre 2024,

Or. en

Amendement 10
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Visa 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le numéro 4 de «Competition merger brief» de la Commission européenne, de novembre 2024,

Or. en

Amendement 11
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'un contexte géopolitique difficile nécessite une approche renouvelée de la compétitivité européenne;	A. considérant qu'un contexte géopolitique difficile***, marqué par l'absence d'entreprises d'une taille suffisante au sein de l'Union[1 bis],*** nécessite une approche renouvelée de la compétitivité européenne;
	[1 bis] The future of European competitiveness [L'avenir de la compétitivité européenne], partie B \| In-depth analysis and recommendations [Analyse approfondie et recommandations], chapitre 4 - Revamping competition [Réorganisation de la concurrence], p. 298

Or. en

Amendement 12
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant ***qu'un*** contexte géopolitique ***difficile nécessite*** une approche renouvelée de la compétitivité européenne;	A. considérant ***que le*** contexte géopolitique ***actuel, ainsi que certaines décisions prises au niveau européen qui ont eu des répercussions négatives sur l'économie de la zone euro, nécessitent*** une approche renouvelée de la compétitivité européenne;

Or. es

Amendement 13
Lídia Pereira, Regina Doherty

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant ***qu'un*** contexte géopolitique difficile nécessite une approche renouvelée de la compétitivité européenne;	A. considérant ***que le*** contexte géopolitique difficile***, marqué par l'incertitude et l'imprévisibilité,*** nécessite une approche renouvelée de la compétitivité européenne ***et des stratégies concrètes pour stimuler la croissance économique***;

Or. en

Amendement 14
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'un contexte géopolitique difficile ***nécessite*** une approche renouvelée de la compétitivité européenne;	A. considérant qu'un contexte géopolitique difficile***, l'absence de croissance économique et la faible productivité nécessitent*** une approche renouvelée de la compétitivité européenne;

Or. en

Amendement 15
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'un contexte géopolitique difficile ***nécessite*** une approche renouvelée de la compétitivité européenne;	A. considérant qu'un contexte ***économique et*** géopolitique difficile ***et la crise climatique nécessitent*** une approche renouvelée de la compétitivité européenne;

Or. en

Amendement 16
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant qu'une concurrence loyale et ouverte est un élément essentiel pour le bon fonctionnement du marché intérieur, la croissance économique, l'innovation, la création d'emplois et la protection des consommateurs;

Or. it

Amendement 17
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'aggravation des défis posés par le changement climatique et l'augmentation des risques liés à la biodiversité nécessitent un profond changement dans les politiques industrielles et dans la manière dont la compétitivité peut être créée;

Or. en

Amendement 18
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la bonne application du cadre de la politique de concurrence de l'Union entraîne une baisse des prix, une amélioration de la qualité, une innovation plus rapide et une économie plus résiliente;	B. considérant que la bonne application du cadre de la politique de concurrence de l'Union entraîne une baisse des prix, une amélioration de la qualité, une innovation plus rapide et une économie plus résiliente***, considérant que ces objectifs s'atteignent en renforçant le marché libre, qui assure une concurrence effective en supprimant les barrières à l'entrée, en encourageant l'innovation et en permettant l'affectation efficace des ressources sur la base du signal de l'offre et de la demande, et que le cadre de la politique de concurrence devrait protéger des conditions de concurrence équitables entre les opérateurs économiques sur le marché en luttant contre les abus de position dominante, les monopoles et les pratiques anticoncurrentielles susceptibles de fausser le fonctionnement du marché intérieur***;

Or. es

Amendement 19
Pierre Pimpie, Enikő Győri

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la bonne application du cadre de la politique de concurrence de l'Union entraîne une baisse des prix, une amélioration de la qualité, une innovation plus rapide et une économie plus résiliente;	B. considérant que la bonne application du cadre de la politique de concurrence de l'Union***, dans les domaines non régaliens,*** entraîne une baisse des prix, une amélioration de la qualité, une innovation plus rapide et une économie plus résiliente ***permettant la prospérité des filières industrielles sur le long terme***;

Or. fr

Amendement 20
Aleksandar Nikolic, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant ***que la bonne application du cadre de la politique de concurrence de l'Union entraîne une baisse des prix, une amélioration de la qualité, une innovation plus rapide et une économie plus résiliente***;	B. considérant ***l'urgence d'un choc industriel en Europe afin de rattraper le retard accumulé face aux concurrents extra-européens***;

Or. fr

Amendement 21
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la bonne application du cadre de la politique de concurrence de l'Union entraîne une baisse des prix, une amélioration de la qualité, une ***innovation plus rapide*** et une économie plus résiliente;	B. considérant que la bonne application du cadre de la politique de concurrence de l'Union entraîne une baisse des prix, ***une hausse des salaires,*** une amélioration de la qualité ***des produits et services***, une ***amélioration de l'innovation*** et une économie ***plus équitable et*** plus résiliente;

Or. en

Amendement 22
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Engin Eroglu, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la bonne application du cadre de la politique de concurrence de l'Union entraîne une baisse des prix, une amélioration de la qualité, une innovation plus rapide et une économie plus résiliente;	B. considérant que la bonne application du cadre de la politique de concurrence de l'Union entraîne une baisse des prix, une amélioration de la qualité, ***un plus grand choix pour les consommateurs,*** une innovation plus rapide et une économie plus résiliente;

Or. en

Amendement 23
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que le manque d'intégration de l'Union dans les secteurs de la finance, de l'énergie et des communications électroniques est l'une

des principales raisons du déclin de la compétitivité de l'Europe[2 bis]; considérant qu'une bonne intégration du marché unique de l'Union dans ces domaines permettrait d'élargir considérablement le marché concerné par la concurrence; considérant qu'un marché pertinent plus vaste offre aux entreprises une plus grande marge de manœuvre pour s'adapter à la concurrence mondiale tout en renforçant la concurrence au sein du marché unique au profit des consommateurs;

[2 bis] Much More Than a Market: A vision for Europe's future. Enrico Letta. p. 8.

Or. en

Amendement 24
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'engagement de la nouvelle administration américaine en faveur d'une relance de l'extraction des énergies fossiles et de l'«abondance énergétique» souligne l'urgence et la rapidité de la transition énergétique verte de l'Union, comme l'a souligné Mario Draghi, pour que les entreprises européennes soient en mesure de rivaliser avec leurs homologues américaines;

Or. en

Amendement 25
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que le rapport de Mario Draghi souligne que l'Union dispose d'une base d'innovation industrielle large et diversifiée, avec un avantage comparatif important dans les technologies vertes, mais que des efforts soutenus sont nécessaires pour conserver cet avantage;

Or. en

Amendement 26
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la politique de concurrence pourrait contribuer à renforcer la résilience du marché intérieur ainsi qu'à atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe, de la boussole numérique et de la boussole pour la compétitivité;

Or. en

Amendement 27
Markus Ferber

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la Commission européenne et les autorités nationales de concurrence doivent agir avec impartialité

et objectivité afin de préserver la crédibilité de la politique de concurrence de l'Union;

Or. en

Amendement 28
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. alors que l'écologisation de la politique de concurrence est le principal moteur de la prospérité européenne et de la compétitivité à long terme;

Or. en

Amendement 29
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Engin Eroglu, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que les échanges et la coopération au niveau international sont essentiels pour parvenir à des conditions de concurrence équitables à l'échelle mondiale et pour relever les défis de la double transition, numérique et verte, de manière coordonnée;

Or. en

Amendement 30
Markus Ferber

Proposition de résolution

Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que l'indépendance politique des autorités nationales compétentes en matière de concurrence est de la plus haute importance pour garantir l'impartialité et la crédibilité de la politique de concurrence;

Or. en

Amendement 31
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que la compétitivité et la résilience à long terme de l'Union nécessitent l'intégration des considérations climatiques et environnementales dans le cadre de la politique de concurrence de l'Union;

Or. en

Amendement 32
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Alinéa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	considère que la politique de concurrence joue un rôle crucial dans le développement des affaires et la croissance des entreprises, en particulier des PME, au sein du marché unique; rappelle en outre que le plein

développement des entreprises dépend de la suppression des barrières à l'entrée, de la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, telles que les monopoles ou les cartels, et de la garantie de conditions de concurrence équitables pour tous les opérateurs économiques; souligne qu'une politique de concurrence efficace doit éviter les réglementations excessives et les charges administratives disproportionnées, encourager l'innovation et permettre aux entreprises de tirer le meilleur parti des avantages et des possibilités offerts par le marché libre;

Or. es

Amendement 33
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que la politique de concurrence de l'Union protège contre les concentrations et l'accumulation de pouvoir de marché, et réaffirme le rôle de cette politique dans la protection des consommateurs;	1. estime que la politique de concurrence de l'Union protège contre les concentrations et l'accumulation de pouvoir de marché, et réaffirme le rôle de cette politique dans la protection des consommateurs; ***souligne que la protection des consommateurs doit être assurée par la création d'un marché qui encourage les nouvelles entrées, l'innovation et l'efficacité économique, en évitant les pratiques abusives qui limitent l'offre, augmentent artificiellement les prix ou nuisent à la qualité des produits; souligne que la politique de concurrence devrait intervenir contre les pratiques anticoncurrentielles et éviter les réglementations ou interventions disproportionnées susceptibles de fausser le libre fonctionnement du marché ou de décourager la croissance et l'innovation des entreprises;***

Or. es

Amendement 34
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que la politique de concurrence de l'Union protège contre les concentrations et l'accumulation de pouvoir de marché, et réaffirme le rôle de cette politique dans la protection des consommateurs;	1. estime que la politique de concurrence de l'Union protège contre les concentrations et l'accumulation de pouvoir de marché, et réaffirme le rôle de cette politique dans la protection des consommateurs***, en veillant à ce que les marchés restent compétitifs et efficaces, dynamiques et innovants, en fournissant des produits et des services de haute qualité à des prix équitables et avec des marges bénéficiaires raisonnables****;*

Or. en

Amendement 35
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que la politique de concurrence de l'Union protège contre les concentrations et l'accumulation de pouvoir de marché, et réaffirme le rôle de cette politique dans la protection des consommateurs;	1. estime que la politique de concurrence de l'Union protège contre les concentrations et l'accumulation de pouvoir de marché, et réaffirme le rôle de cette politique dans la protection des consommateurs***, en favorisant l'efficacité et l'innovation, et en réduisant les prix***;

Or. en

Amendement 36
Pierre Pimpie, Aleksandar Nikolic, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que la politique de concurrence de l'Union protège contre les concentrations et l'accumulation de pouvoir de marché***, et réaffirme le rôle de cette politique dans la protection des consommateurs;***	1. estime que la politique de concurrence de l'Union protège contre les concentrations et l'accumulation de pouvoir de marché ***tout en insistant sur la nécessité de ne pas entraver l'activité d'acteurs d'envergure pouvant rivaliser avec les puissances extérieures à l'Union.***

Or. fr

Amendement 37
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que la politique de concurrence de l'Union protège contre les concentrations et l'accumulation de pouvoir de marché, et réaffirme le rôle de cette politique dans la protection des consommateurs;	1. estime que la politique de concurrence de l'Union protège contre les concentrations et l'accumulation de pouvoir de marché, et réaffirme le rôle de cette politique dans la protection des consommateurs ***et l'instauration de conditions de concurrence équitables au sein du marché intérieur***[3 bis];
	[3 bis] Much More Than a Market: A vision for Europe's future. Enrico Letta. p. 8.

Or. en

Amendement 38
Markus Ferber

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que la politique de concurrence de l'Union protège contre les concentrations et ***l'accumulation*** de pouvoir de marché, et réaffirme le rôle de cette politique ***dans la protection*** des consommateurs;	1. estime que la politique de concurrence de l'Union protège contre les ***niveaux élevés de*** concentrations et ***d'accumulation*** de pouvoir de marché, et réaffirme le rôle de cette politique ***au bénéfice*** des consommateurs ***grâce à des prix plus bas et à un choix plus large***;

Or. en

Amendement 39
Regina Doherty, Lídia Pereira, Dirk Gotink, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que la politique de concurrence de l'Union ***protège contre*** les concentrations et l'accumulation de pouvoir de marché, et réaffirme le rôle de cette politique dans la protection des consommateurs;	1. estime que la politique de concurrence de l'Union ***devrait promouvoir l'innovation, le dynamisme et la croissance et empêcher*** les concentrations et l'accumulation de pouvoir de marché, et réaffirme le rôle de cette politique dans la protection des consommateurs;

Or. en

Amendement 40
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. estime que la politique de concurrence de l'Union ***protège*** contre les concentrations et l'accumulation de	1. estime que la politique de concurrence de l'Union ***vise à protéger*** contre les concentrations et l'accumulation

pouvoir de marché, et réaffirme le rôle de cette politique dans la protection des consommateurs;

de pouvoir de marché, et réaffirme le rôle de cette politique dans la protection des consommateurs;

Or. en

Amendement 41
Martin Schirdewan

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. avertit que l'influence politique exercée sur les gouvernements et les élections par les grandes entreprises technologiques américaines et leurs PDG démontre les dangers qu'un pouvoir excessif des entreprises fait peser sur les démocraties; demande une politique antimonopole pour inverser la tendance actuelle à l'augmentation de la concentration des marchés, de la monopolisation et de l'oligopolisation et pour défendre la démocratie et les citoyens contre les conséquences d'un pouvoir excessif des entreprises;

Or. en

Amendement 42
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. reconnaît l'importance d'une politique de concurrence saine et cohérente qui favorise une concurrence loyale, empêche les pratiques anticoncurrentielles et assure le fonctionnement efficace du marché

intérieur européen, au bénéfice des entreprises et des consommateurs;

Or. it

Amendement 43
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. considère qu'un recours disproportionné aux aides d'État peut nuire au bon fonctionnement du marché unique et au développement de l'économie de l'Union;

Or. es

Amendement 44
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. supprimé	***supprimé***

Or. de

Amendement 45
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme que la politique de concurrence devrait ***contribuer à toutes les***	2. réaffirme que la politique de concurrence devrait ***se concentrer sur***

politiques de l'Union, notamment dans les ***domaines de l'environnement et de la numérisation; se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau*** cadre en matière d'aides d'État ***pour accompagner le pacte pour une industrie propre***;

l'objectif principal défini dans les ***traités; note avec une profonde inquiétude les conclusions de la Cour des comptes européenne[4 bis] selon lesquelles il existe un risque que même les dérogations temporaires au*** cadre en matière d'aides d'État ***aient une incidence à plus long terme sur la concurrence dans le marché intérieur et «le risque existe en outre que des États membres utilisent l'encadrement de crise et de transition, ou d'autres encadrements futurs, pour attirer des investissements provenant d'États membres qui ne proposent pas d'aide»***; ***demande à la Commission de supprimer complètement l'encadrement de crise et de transition, étant donné qu'elle n'a pas évalué de manière adéquate sa nécessité ni le risque de distorsion du marché intérieur résultant des approches de plus en plus variées des États membres dans l'octroi d'aides d'État au moyen de cet encadrement, ce qui compromet l'égalité des conditions de concurrence et l'efficacité de la politique de concurrence, lesquelles sont essentielles pour garantir les meilleurs produits aux prix les plus compétitifs pour tous les Européens;***

[4 bis] Rapport spécial 21/2024: Aides d'État en temps de crise - Une réaction rapide mais des insuffisances dans le suivi de la Commission et des incohérences dans le cadre de soutien aux objectifs de la politique industrielle de l'UE, p. 46-50

Or. en

Amendement 46
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*

2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, notamment dans les domaines de l'environnement ***et*** de la numérisation; se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre;	2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, notamment dans les domaines de l'environnement***,*** de la numérisation***, de la défense et de l'agriculture***; se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre ***en permettant aux États membres de l'Union d'accorder des aides d'État pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables, déployer la décarbonation industrielle et garantir une capacité de production suffisante pour les technologies propres «made in Europe»***;

Or. en

Amendement 47
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, notamment dans les domaines de l'environnement et de la numérisation; ***se félicite de l'engagement de la Commission en faveur*** d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre;	2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, notamment dans les domaines de l'environnement et de la numérisation; ***souligne que l'élaboration*** d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre ***doit garantir qu'il n'entrave pas l'innovation, qu'il n'entraîne pas de hausse des prix et qu'il ne réduise pas la concurrence sur le marché européen***;

Or. en

Amendement 48
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, ***notamment*** dans les domaines de ***l'environnement*** et de la numérisation; se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre;	2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, ***y compris*** dans les domaines de ***la durabilité, de l'énergie, de la défense*** et de la numérisation; se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre; ***réaffirme que les aides d'État ne doivent viser que les corrections hautement nécessaires dans l'économie et ne doivent pas fausser une concurrence équitable et effective;***

Or. en

Amendement 49
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, notamment dans les domaines de l'environnement et de la numérisation; se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre;	2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, notamment dans les domaines de l'environnement et de la numérisation; se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre ***afin de mobiliser le soutien public nécessaire à la transition énergétique pour décarboner l'industrie européenne et garantir sa compétitivité***;

Or. en

Amendement 50
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme que la politique de concurrence devrait ***contribuer à toutes les politiques de l'Union, notamment dans les domaines de l'environnement et de la numérisation; se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau*** cadre en matière d'aides d'État ***pour accompagner le pacte pour une industrie propre***;	2. réaffirme que la politique de concurrence devrait ***rester neutre et indépendante, en se concentrant exclusivement sur la garantie de marchés libres et dynamiques qui promeuvent l'innovation, l'efficacité et des conditions de concurrence équitables; considère que tout*** cadre en matière d'aides d'État ***doit éviter de fausser la concurrence, donner la priorité au marché libre et veiller à ce qu'il n'y ait pas de traitement favorable de certains secteurs ou entreprises au détriment d'autres***;

Or. es

Amendement 51
Aleksandar Nikolic, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, notamment dans les domaines de l'environnement et de la numérisation; ***se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre;***	2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, notamment dans les domaines de l'environnement et de la numérisation;

Or. fr

Amendement 52

Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, notamment dans les domaines de l'environnement et de la numérisation; ***se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre;***	2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, notamment dans les domaines de l'environnement et de la numérisation;

Or. it

Amendement 53
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, ***notamment dans les domaines de l'environnement et de la numérisation***; se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre;	2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer ***et apporter des avantages substantiels*** à toutes les politiques de l'Union, ***en tenant compte du fait que des politiques environnementales et numériques efficaces et ambitieuses sont au cœur d'une politique de concurrence réussie***; se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre;

Or. en

Amendement 54
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme que la politique de concurrence ***devrait contribuer à*** toutes les politiques de l'Union, notamment dans les domaines de l'environnement et de la numérisation; ***se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre;***	2. réaffirme que la politique de concurrence ***est un instrument clé pour*** toutes les politiques de l'Union, notamment dans les domaines de l'environnement et de la numérisation;

Or. en

Amendement 55
Lídia Pereira, Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, notamment dans les domaines de ***l'environnement et de la numérisation***; se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre;	2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, notamment dans les domaines de ***la transition verte et numérique et de l'approche renouvelée de la politique de compétitivité de l'Union***; se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre;

Or. en

Amendement 56
Pierre Pimpie, Aleksandar Nikolic, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, notamment dans les domaines de l'environnement et de la numérisation; se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner ***le pacte pour une industrie propre***;	2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, notamment dans les domaines de l'environnement et de la numérisation; se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner ***les entreprises européennes face à la concurrence extérieure***;

Or. fr

Amendement 57
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme que la politique de concurrence devrait ***contribuer à toutes*** les politiques de l'Union***, notamment dans les domaines de l'environnement et de la numérisation***; se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre;	2. réaffirme que la politique de concurrence devrait ***être cohérente avec*** les ***choix*** politiques ***plus larges*** de l'Union; se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre;

Or. en

Amendement 58
Aleksandar Nikolic, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, notamment dans les	2. réaffirme que la politique de concurrence devrait contribuer à toutes les politiques de l'Union, notamment dans les

domaines de ***l'environnement*** et de la numérisation; se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre;	domaines de ***l'industrie*** et de la numérisation; se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre;

Or. fr

Amendement 59
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. se félicite de l'engagement de la Commission en faveur d'un nouveau cadre en matière d'aides d'État pour accompagner le pacte pour une industrie propre; souligne la nécessité de contribuer à la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe, en veillant à ce que la décarbonation et la compétitivité aillent de pair sans soutenir les combustibles fossiles;

Or. en

Amendement 60
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. supprimé	***supprimé***

Or. de

Amendement 61
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que la force et l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent non seulement de sa compétitivité intérieure et extérieure, mais aussi de sa capacité à fixer des normes sociales et environnementales communes;	3. souligne que la force et l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent non seulement de sa compétitivité intérieure et extérieure, mais aussi de sa capacité à fixer des normes sociales et environnementales communes; ***souligne que la compétitivité intérieure et extérieure doit être le moteur principal qui sous-tend la force du marché unique, en promouvant un environnement concurrentiel propice à l'innovation, à la réduction des barrières et à l'affectation efficace des ressources; réaffirme que des normes sociales et environnementales communes sont importantes pour garantir des pratiques préjudiciables, mais qu'elles doivent être proportionnées, pas trop restrictives et conçues de manière à ne pas compromettre la compétitivité du marché unique; souligne de même la nécessité de veiller à ce que ces règles soient suffisamment souples pour que les États puissent les adapter en fonction du contexte, sans imposer de charges inutiles aux entreprises;***

Or. es

Amendement 62
Aleksandar Nikolic, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que la force et l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent non seulement de sa	3. souligne que la force et l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent non seulement de sa

compétitivité intérieure et extérieure, mais aussi de sa capacité à fixer des normes sociales et environnementales communes;	compétitivité intérieure et extérieure, mais aussi de sa capacité à fixer des normes sociales et environnementales communes ***qui n'affectent pas négativement la compétitivité des entreprises européennes, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises***; ***souligne à cet égard le poids croissant de la charge administrative pesant sur les entreprises; appelle à une simplification allant au-delà de la suppression de doublons administratifs mais offrant également la possibilité de supprimer des exigences réglementaires pesant sur la compétitivité;***

Or. fr

Amendement 63
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que la force et l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent non seulement de sa compétitivité intérieure et extérieure, mais aussi de sa capacité à fixer des normes ***sociales et environnementales*** communes;	3. souligne que la force et l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent non seulement de sa compétitivité intérieure et extérieure, mais aussi de sa capacité à fixer des normes communes; ***met en exergue la nécessité pour la Commission de trouver un équilibre entre les priorités du pacte vert pour l'Europe et l'application des principes fondamentaux de la concurrence, en veillant à ce que les deux objectifs soient poursuivis efficacement sans porter atteinte à l'intégrité du marché unique de l'Union;***

Or. en

Amendement 64
Pierre Pimpie, Enikő Győri, Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que la force et l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent non seulement de sa compétitivité intérieure et extérieure***, mais aussi*** de sa capacité à ***fixer*** des normes ***sociales et environnementales communes***;	3. souligne que la force et l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent non seulement de sa compétitivité intérieure et extérieure ***et*** de sa capacité à ***favoriser l'activité transfrontalière des entreprises, en particulier des PME, via la simplification*** des normes;

Or. fr

Amendement 65
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que la force et l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent non seulement de sa compétitivité intérieure et extérieure, mais aussi de sa capacité à fixer des normes ***sociales et environnementales communes***;	3. souligne que la force et l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent non seulement de sa compétitivité intérieure et extérieure, mais aussi ***de son ouverture et*** de sa capacité à fixer des normes ***de concurrence élevées sur les marchés nouvellement créés à la suite de l'évolution technologique mondiale***;

Or. en

Amendement 66
Aleksandar Nikolic, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que la force et	3. souligne que la force et

l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent ***non seulement*** de sa compétitivité intérieure et extérieure***, mais aussi de sa capacité à fixer des normes sociales et environnementales communes***;	l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent de sa compétitivité intérieure et extérieure;

Or. fr

Amendement 67
Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que la force et l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent non seulement de sa compétitivité intérieure et extérieure, mais aussi de sa capacité à fixer des normes sociales et environnementales communes;	3. souligne que la force et l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent non seulement de sa compétitivité intérieure et extérieure, mais aussi de sa capacité à fixer des ***règles de concurrence qui permettent d'atteindre un niveau élevé de*** normes sociales et environnementales communes;

Or. en

Amendement 68
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que la force et l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent non seulement de sa compétitivité intérieure et extérieure, mais aussi de sa capacité à fixer des normes sociales ***et environnementales*** communes;	3. souligne que la force et l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent non seulement de sa compétitivité intérieure et extérieure, mais aussi de sa capacité à fixer des normes sociales communes ***et de garantir la cohésion territoriale***;

Or. it

Amendement 69
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que la force et l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent non seulement de sa compétitivité intérieure et extérieure, mais aussi de sa capacité à fixer des normes sociales et environnementales communes;	3. souligne que la force et l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent non seulement de sa compétitivité intérieure et extérieure, mais aussi de sa capacité à fixer des normes sociales et environnementales ***minimales*** communes;

Or. en

Amendement 70
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que la force et l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent non seulement de sa compétitivité intérieure et extérieure, mais aussi de sa capacité à fixer des normes ***sociales et environnementales*** communes;	3. souligne que la force et l'importance mondiales du marché unique de l'Union découlent non seulement de sa compétitivité intérieure et extérieure, mais aussi de sa capacité à fixer des normes communes;

Or. en

Amendement 71
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

3 bis. prend note de l'impact négatif généralisé de la concentration croissante des marchés; soutient une application efficace et vigoureuse des règles de concurrence et l'introduction d'un mandat transversal de la Commission pour lutter contre la concentration néfaste du pouvoir économique et du contrôle dans l'Union, y compris sur les marchés des capitaux; note que cela devrait inclure une coordination et une cohérence accrues des politiques de la concurrence, du commerce, de l'industrie, de la protection des données, du numérique, du travail, de la protection des consommateurs et de la fiscalité, ainsi qu'une application efficace des outils correspondants;

Or. en

Amendement 72
Martin Schirdewan, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. soutient le principe selon lequel l'utilisation de fonds publics devrait aller de pair avec la propriété et le contrôle publics; demande que la priorité soit donnée aux investissements publics qui permettent la propriété publique et le contrôle public des décisions stratégiques des entreprises telles que les fermetures, les réductions de production et les délocalisations, plutôt que de recourir aux subventions comme aides d'État;

Or. en

Amendement 73
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne que l'une des plus grandes vulnérabilités de l'Union est sa dépendance à l'égard des importations de matières premières et d'énergie; estime, par conséquent, qu'une politique plus ambitieuse en matière d'économie circulaire ainsi que la réutilisation et l'utilisation des matériaux existants, en particulier des matières premières critiques, sont des pierres angulaires essentielles pour la compétitivité européenne;

Or. en

Amendement 74
Billy Kelleher, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne que la compétitivité et la croissance du marché intérieur ne peuvent être considérées en vase clos, car elles dépendent largement de la compétitivité de l'Union par rapport à ses concurrents mondiaux; invite instamment les décideurs politiques à tenir dûment compte de l'évolution de la réglementation et du marché au niveau international;

Or. en

Amendement 75
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. invite la Commission européenne à renforcer les outils de mise en œuvre des règles en matière de concurrence afin de garantir que les entreprises respectent ces dernières et que les infractions sont dûment sanctionnées dans le but de protéger le marché unique contre les pratiques préjudiciables;

Or. it

Amendement 76
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne le rôle clé du réseau européen de la concurrence (REC) comme un forum visant à encourager la collaboration et la coopération entre les autorités européennes de concurrence; invite la Commission à s'efforcer de poursuivre un dialogue constructif et une coopération au niveau international;

Or. en

Amendement 77
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne que l'indépendance politique des autorités nationales de

concurrence doit être garantie afin qu'elles agissent selon le principe d'impartialité et dans le seul but d'assurer le bon fonctionnement des marchés;

Or. es

Amendement 78
Francesco Ventola, Denis Nesci, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. estime que pour éviter une concurrence déloyale à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union, il convient de lutter contre les pratiques déloyales de contournement et la migration des sièges sociaux des entreprises vers des «paradis fiscaux européens»;

Or. it

Amendement 79
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. souligne que, dans une société mondialisée, la coopération internationale est essentielle pour garantir une application efficace des règles de concurrence; souligne que des accords de coopération spécifiques avec des pays tiers dans le domaine de la politique de concurrence peuvent contribuer de manière considérable au caractère effectif de la politique de concurrence; invite la Commission à développer l'influence de la politique de concurrence dans le

monde, notamment en renforçant la coopération avec des pays tiers par le biais d'accords de coopération de deuxième génération permettant un échange d'informations plus efficace entre les autorités de concurrence;

Or. en

Amendement 80
Billy Kelleher, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. se félicite de l'engagement pris par la Commission de simplifier l'acquis de l'Union européenne et de réduire les formalités administratives, ainsi que de la création de groupes de projet internes chargés de mettre en œuvre les priorités politiques; estime que cela pourrait contribuer de manière significative à stimuler la compétitivité de l'Union; souligne toutefois que nous devons procéder à la simplification d'une manière qui ne réduise pas nos ambitions en matière de changement climatique et ne compromette pas nos engagements internationaux;

Or. en

Amendement 81
Francesco Ventola, Denis Nesci, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. rappelle que pour mettre en œuvre une politique de concurrence qui

garantisse que les entreprises se fassent concurrence sur un pied d'égalité, l'Europe doit être protégée contre les pratiques commerciales déloyales des pays tiers;

Or. it

Amendement 82
Martin Schirdewan, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. soutient l'engagement de la Commission à investir dans la compétitivité durable; se félicite de l'accent mis par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, l'intégration du marché, la décarbonation et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration, l'autonomie et la solidarité; encourage les politiques qui favorisent l'innovation et une croissance durable et inclusive;	4. soutient l'engagement de la Commission à investir dans la compétitivité durable; se félicite de l'accent mis par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, l'intégration du marché, la décarbonation et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration, l'autonomie et la solidarité; encourage les politiques qui favorisent l'innovation et une croissance durable et inclusive; ***rejette la promotion de la compétitivité en matière de coûts, car cela a conduit par le passé à la mise en œuvre de réformes socialement préjudiciables qui sapent le pouvoir de négociation et les revendications salariales des travailleurs;***

Or. en

Amendement 83
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. soutient l'engagement de la	4. ***note que l'Europe est un acteur***

Commission à investir dans la compétitivité durable; se félicite de l'accent mis par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, l'intégration du marché, la décarbonation et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration, l'autonomie et la solidarité; encourage les politiques qui favorisent l'innovation et une croissance durable et inclusive;	***dont l'envergure se réduit de plus en plus à l'échelle mondiale et que les États membres ne peuvent prospérer seuls, de sorte qu'un effort concerté au niveau de l'Union est plus important que jamais;*** soutient l'engagement de la Commission à investir dans la compétitivité durable; se félicite de l'accent mis par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, l'intégration du marché, la décarbonation et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration, l'autonomie et la solidarité; encourage les politiques qui favorisent l'innovation et une croissance durable et inclusive;

Or. en

Amendement 84
Aleksandar Nikolic, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***soutient l'engagement de*** la Commission à investir dans la compétitivité ***durable***; se félicite de l'accent mis par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements***, l'intégration du marché***, la décarbonation et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration, l'autonomie et la solidarité; encourage les politiques qui favorisent l'innovation et une croissance durable et inclusive;	4. ***Appelle*** la Commission à investir dans la compétitivité; se félicite de l'accent mis par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, la décarbonation et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration, l'autonomie et la solidarité; encourage les politiques qui favorisent l'innovation et une croissance durable et inclusive;

Or. fr

Amendement 85
Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. soutient l'engagement de la Commission à investir dans la compétitivité durable; se félicite de l'accent mis par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, l'intégration du marché, la décarbonation et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration, l'autonomie et la solidarité; encourage les politiques qui favorisent l'innovation ***et une*** croissance durable et inclusive;	4. soutient l'engagement de la Commission à investir dans la compétitivité durable; se félicite de l'accent mis par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, l'intégration du marché, la décarbonation et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration, l'autonomie et la solidarité; encourage les politiques qui favorisent l'innovation ***ainsi qu'une*** croissance durable et inclusive;

Or. en

Amendement 86
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. soutient l'engagement de la Commission à investir dans la compétitivité ***durable***; se félicite de l'accent mis par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, l'intégration du marché ***, la décarbonation*** et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration, l'autonomie et la solidarité; encourage les politiques qui favorisent l'innovation et une croissance durable et inclusive;	4. soutient l'engagement de la Commission à investir dans la compétitivité; se félicite de l'accent mis par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, l'intégration du marché et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration, l'autonomie et la solidarité; encourage les politiques qui favorisent l'innovation et une croissance durable et inclusive;

Or. it

Amendement 87
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. soutient l'engagement de la Commission à ***investir dans*** la compétitivité ***durable***; se félicite ***de l'accent mis*** par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, l'intégration du marché, la décarbonation et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration***, l'autonomie et la solidarité***; encourage les politiques qui favorisent l'innovation et une croissance ***durable et inclusive***;	4. soutient l'engagement de la Commission à ***d'améliorer*** la compétitivité ***de l'Union***; se félicite ***du diagnostic émis*** par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, l'intégration du marché, la décarbonation et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration ***des marchés***; encourage les politiques qui favorisent l'innovation et une croissance ***économique de l'Union***;

Or. es

Amendement 88
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. soutient l'engagement de la Commission à investir dans la compétitivité durable; se félicite de l'accent mis par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, l'intégration du marché, la décarbonation et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration, l'autonomie et la solidarité; encourage les politiques qui favorisent l'innovation et ***une*** croissance ***durable et inclusive***;	4. soutient l'engagement de la Commission à investir dans la compétitivité durable; se félicite de l'accent mis par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, l'intégration du marché, la décarbonation et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration, l'autonomie et la solidarité; encourage les politiques qui favorisent l'innovation***, la compétitivité*** et ***la*** croissance;

Or. en

Amendement 89
Aleksandar Nikolic, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. soutient l'engagement de la Commission à investir dans la compétitivité durable; se félicite de l'accent mis par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, l'intégration du marché, la décarbonation et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration, l'autonomie et la solidarité; encourage les politiques qui favorisent l'innovation et ***une*** croissance ***durable et inclusive***;	4. soutient l'engagement de la Commission à investir dans la compétitivité durable; se félicite de l'accent mis par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, l'intégration du marché, la décarbonation et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration, l'autonomie et la solidarité; encourage les politiques qui favorisent l'innovation et ***la*** croissance;

Or. fr

Amendement 90
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. soutient l'engagement de la Commission à investir dans la compétitivité ***durable***; se félicite de l'accent mis par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, l'intégration du marché, la décarbonation et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration, l'autonomie et la solidarité; encourage les politiques qui favorisent l'innovation et une croissance durable et inclusive;	4. soutient l'engagement de la Commission à investir dans la compétitivité; se félicite de l'accent mis par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, l'intégration du marché, la décarbonation et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration, l'autonomie et la solidarité; encourage les politiques qui favorisent l'innovation et une croissance durable et inclusive;

Or. en

Amendement 91
Aleksandar Nikolic, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. soutient l'engagement de la Commission à investir dans la compétitivité durable; se félicite de l'accent mis par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, l'intégration du marché, ***la décarbonation*** et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration, l'autonomie et la solidarité; encourage les politiques qui favorisent l'innovation et une croissance durable et inclusive;	4. soutient l'engagement de la Commission à investir dans la compétitivité durable; se félicite de l'accent mis par Mario Draghi sur l'innovation, les investissements, l'intégration du marché, et la résilience, ainsi que de l'insistance d'Enrico Letta sur l'intégration, l'autonomie et la solidarité; encourage les politiques qui favorisent l'innovation et une croissance durable et inclusive;

Or. fr

Amendement 92
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que la rationalisation de la législation et la réduction de la charge administrative sont des étapes essentielles pour soutenir la compétitivité;

Or. en

Amendement 93
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur les marchés ***ou des abus de***	5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité européenne ***et la décarbonation***; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur

telles positions, et déconseille de permettre l'intégration des marchés par le biais de fusions;

les marchés ***ni par une concentration du marché qui facilite les abus de positions dominantes et les pratiques déloyales***, et déconseille de permettre l'intégration des marchés par le biais de fusions; ***souligne en outre que la politique industrielle doit également servir l'intérêt public en liant le financement public à des conditions sociales et environnementales qui garantissent la protection des travailleurs, les droits des travailleurs, la durabilité et la résilience économique; note que ces conditions devraient inclure des dispositions de récupération et des limitations strictes sur les rachats d'actions et les paiements de dividendes;***

Or. en

Amendement 94
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur les marchés ou des abus de telles positions***, et*** déconseille de permettre l'intégration des marchés par le biais de fusions;	5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur les marchés ou des abus de telles positions, ***souligne que cette dynamique ne doit pas conduire à une position dominante sur le marché et à un abus de celle-ci, et que l'intervention en cas d'abus doit être limitée aux pratiques anticoncurrentielles évidentes, telles que les monopoles et les cartels;*** déconseille de permettre l'intégration des marchés par le biais de fusions***, soulignant que celles-ci doivent être évaluées sur la base de leur impact réel sur la concurrence et le bien-être du consommateur et ne pas être considérées comme négatives de manière générale, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte à la compétitivité globale du***

marché ou aux intérêts des consommateurs;

Or. es

Amendement 95
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ***ne doit pas se traduire par*** des positions dominantes sur les marchés ou des abus ***de telles positions, et déconseille de permettre l'intégration des marchés par le biais de fusions***;	5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ***ne peut se faire aux dépens des consommateurs européens en assouplissant les normes de la politique de concurrence de l'Union portant sur*** des positions dominantes sur les marchés ou des abus; ***réaffirme que les normes de concurrence les plus élevées et la montée en puissance nécessaire des entreprises européennes peuvent toutes deux être renforcées par un approfondissement effectif du marché unique, qui en fera le marché de référence pour tous les secteurs***;

Or. en

Amendement 96
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur les marchés ou des abus de	5. souligne la nécessité d'une politique industrielle ***coordonnée et ciblée*** pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur les marchés ou

telles positions, ***et*** déconseille ***de permettre l'intégration des marchés par le biais de fusions***;

des abus de telles positions, ***par une distorsion des prix ou des inefficacités économiques;*** déconseille ***une politique industrielle non coordonnée et uniquement nationale***; ***souligne la nécessité d'agir contre la concurrence déloyale et inégale des pays tiers;***

Or. en

Amendement 97
Aleksandar Nikolic, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne la nécessité ***d'une politique industrielle*** pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur les marchés ***ou des abus de telles positions***, et déconseille de permettre l'intégration des marchés par le biais de fusions;	5. souligne la nécessité ***de politiques industrielles nationales et de synergies entre États membres*** pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ne doit pas se traduire par des ***abus de*** positions dominantes sur les marchés, et déconseille de permettre l'intégration des marchés par le biais de fusions;

Or. fr

Amendement 98
Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur les marchés ou des abus de telles positions, et déconseille de permettre l'intégration des marchés par le biais de fusions;	5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité européenne ***tout en préservant la concurrence interne et les petits acteurs au sein du marché unique***; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur les marchés ou des abus de telles positions, et déconseille

de permettre l'intégration des marchés par le biais de fusions;

Or. en

Amendement 99
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Engin Eroglu, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur les marchés ou des abus de telles positions***, et déconseille de permettre l'intégration des marchés par le biais de fusions***;	5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur les marchés ou des abus de telles positions;

Or. en

Amendement 100
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur les marchés ou des abus de telles positions***, et déconseille de permettre l'intégration des marchés par le biais de fusions***;	5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur les marchés ou des abus de telles positions;

Or. en

Amendement 101
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur les marchés ou des abus de telles positions, et déconseille de permettre l'intégration des marchés par le biais de fusions;	5. souligne la nécessité d'une ***nouvelle*** politique industrielle ***durable*** pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur les marchés ou des abus de telles positions, et déconseille de permettre l'intégration des marchés par le biais de fusions;

Or. en

Amendement 102
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité ***européenne***; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur les marchés ou des abus de telles positions, et déconseille de permettre l'intégration des marchés par le biais de fusions;	5. souligne la nécessité d'une politique industrielle ***véritablement européenne*** pour stimuler la compétitivité; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur les marchés ou des abus de telles positions, et déconseille de permettre l'intégration des marchés par le biais de fusions;

Or. en

Amendement 103
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ne doit pas se traduire par ***des*** positions dominantes sur les marchés ***ou des abus de telles positions, et déconseille de permettre l'intégration des marchés par le biais de fusions***;	5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ne doit pas se traduire par ***un abus de*** positions dominantes sur les marchés; ***souligne à cet effet la nécessité de mettre en place des procédures efficaces de contrôle des concentrations***;

Or. en

Amendement 104
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur les marchés ou des abus de telles positions, et ***déconseille de permettre l'intégration*** des marchés par le biais de fusions;	5. souligne la nécessité d'une politique industrielle pour stimuler la compétitivité européenne; note que cela ne doit pas se traduire par des positions dominantes sur les marchés ou des abus de telles positions, et ***invite à surveiller attentivement l'intégration*** des marchés par le biais de fusions;

Or. it

Amendement 105
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Engin Eroglu, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne l'importance des projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) pour le financement de grands projets transnationaux et la réalisation des priorités stratégiques de l'Union, mais

déplore que le processus et le temps requis soient trop lourds pour les PME; invite la Commission et les États membres à veiller à ce que toute notification soit achevée dans un délai de six mois au plus tard;

Or. en

Amendement 106
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne l'importance de réduire les coûts énergétiques afin de garantir la compétitivité de l'Union en encourageant l'utilisation de sources alternatives telles que l'énergie nucléaire de dernière génération;

Or. it

Amendement 107
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. souligne l'importance d'une politique visant à l'efficacité énergétique dans l'Union, afin d'accroître la compétitivité et de réduire la dépendance excessive du continent à l'égard des pays tiers, en favorisant les aides d'État, dans des limites raisonnables, dans des secteurs stratégiques tels que l'isolation thermique, les sources d'énergie renouvelables et l'optimisation des processus industriels;

Or. it

Amendement 108
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prend acte du rapport de la Commission qui affirme que la concentration des marchés, les marges et les bénéfices ont progressé au cours des 25 dernières années, tandis que le dynamisme de l'industrie a diminué, malgré l'application active du droit de la concurrence;	***supprimé***

Or. en

Amendement 109
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prend acte du rapport de la Commission qui affirme que la concentration des marchés, les marges et les bénéfices ont progressé au cours des 25 dernières années, tandis que le dynamisme de l'industrie a diminué, malgré l'application active du droit de la concurrence;	***supprimé***

Or. en

Amendement 110
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prend acte du rapport de la Commission qui affirme que la concentration des marchés, les marges et les bénéfices ont progressé au cours des 25 dernières années, tandis que le dynamisme de l'industrie a diminué, malgré l'application active du droit de la concurrence;	6. prend acte du rapport de la Commission qui affirme que la concentration des marchés, les marges et les bénéfices ont progressé au cours des 25 dernières années, tandis que le dynamisme de l'industrie a diminué, malgré l'application active du droit de la concurrence; ***souligne que d'autres rapports indiquent que l'augmentation de la concentration du marché, des marges bénéficiaires et des profits n'indique pas nécessairement un dysfonctionnement du marché, rappelant que ceux-ci peuvent refléter des améliorations en matière d'efficacité, d'innovation et d'économies d'échelle réalisées par les entreprises; considère que le déclin du dynamisme de l'industrie peut être davantage lié à une intervention réglementaire excessive qui limite la capacité des entreprises à s'adapter et à être compétitives sur un marché mondial; invite la Commission à revoir le cadre réglementaire dans le but de favoriser un environnement flexible et compétitif, qui permette aux entreprises d'innover et de se développer sans restrictions ni charges inutiles; rappelle que l'application du droit de la concurrence devrait viser à garantir des marchés ouverts et compétitifs, exempts de pratiques anticoncurrentielles, sans intervenir inutilement dans la dynamique naturelle du marché;***
	Or. es

Amendement 111
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prend acte du rapport de la Commission qui affirme que la concentration des marchés, les marges et les bénéfices ont progressé au cours des 25 dernières années, tandis que le dynamisme de l'industrie a diminué***, *malgré l'application active du droit de*** la concurrence;	6. prend acte du rapport de la Commission qui affirme que la concentration des marchés, les marges et les bénéfices ont progressé au cours des 25 dernières années, tandis que le dynamisme de l'industrie a diminué***; *note également que les concentrations et acquisitions réalisées par des entreprises de premier plan ont probablement contribué à l'augmentation observée des marges et de la concentration; note en outre que les faibles niveaux de*** concurrence ***ont eu des effets négatifs importants sur les consommateurs, sur le pouvoir d'achat, sur la compétitivité des entreprises de l'Union et sur la croissance économique globale***;

Or. en

Amendement 112
Aleksandar Nikolic, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prend acte du rapport de la Commission qui affirme que la concentration des marchés, les marges et les bénéfices ont progressé au cours des 25 dernières années, tandis que le dynamisme de l'industrie a diminué, malgré l'application active du droit de la concurrence;	6. prend acte du rapport de la Commission qui affirme que la concentration des marchés, les marges et les bénéfices ont progressé au cours des 25 dernières années, tandis que le dynamisme de l'industrie a ***significativement*** diminué, malgré l'application active du droit de la concurrence;

Or. fr

Amendement 113
Martin Schirdewan

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***prend acte du*** rapport de la Commission qui affirme que la concentration des marchés, les marges et les bénéfices ont progressé au cours des 25 dernières années, tandis que le dynamisme de l'industrie a diminué, malgré l'application active du droit de la concurrence;	6. ***est profondément préoccupé par le*** rapport de la Commission qui affirme que la concentration des marchés, les marges et les bénéfices ont progressé au cours des 25 dernières années, tandis que le dynamisme de l'industrie a diminué, malgré l'application active du droit de la concurrence;

Or. en

Amendement 114
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. soutient que la politique de concurrence a un rôle clé à jouer dans le traitement et l'atténuation des perturbations qui conduisent à la crise du coût de la vie dans l'ensemble de l'Union; souligne dans ce contexte qu'en réponse aux chocs d'approvisionnement plus fréquents découlant des tensions géopolitiques et des crises climatiques et environnementales, les entreprises coordonnent les hausses de prix afin de protéger et même d'accroître les marges bénéficiaires qui propagent ces chocs; considère que si l'impact de la politique monétaire peut être plus limité face à de telles perturbations déterminées par l'offre, l'application ciblée et coordonnée des règles en matière de pratiques anticoncurrentielles peut être plus efficace;

Or. en

Amendement 115
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne l'importance d'une plus grande protection des petites et moyennes entreprises et, d'une manière générale, de toutes les entreprises qui sont disposées à augmenter leur capital-risque;

Or. it

Amendement 116
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. invite à cet égard la Commission européenne à évaluer la manière dont les règles en matière de pratiques anticoncurrentielles s'appliquent aux augmentations de prix dans le contexte des goulets d'étranglement et à élaborer un cadre pour la mise en œuvre en cas de tarification déloyale; rappelle l'engagement pris par la commissaire Ribera de publier des lignes directrices sur l'évaluation et le traitement des abus d'exploitation par les entreprises dominantes afin de rendre plus efficace l'application de l'article 102 du traité FUE;

Or. en

Amendement 117
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. appelle à une plus grande transparence et à une meilleure coopération entre les autorités nationales et la Commission européenne dans l'application des règles en matière de concurrence afin de garantir une approche uniforme et cohérente dans l'ensemble de l'Union;

Or. it

Amendement 118
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quater. souligne la nécessité d'une analyse minutieuse des aides d'État, en particulier pour les entreprises opérant dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie, la technologie et l'innovation; souligne l'importance de garantir l'efficacité des aides d'État dans les secteurs de l'agriculture, de la logistique et des transports;

Or. it

Amendement 119
Martin Schirdewan

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement des aides d'État crée des conditions de concurrence inégales; demande à la Commission de surveiller ces effets; invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions; conclut que les cadres temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand morcellement; demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ainsi qu'une amélioration de la communication d'informations relatives aux aides d'État et de la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;	***supprimé***

Or. en

Amendement 120
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; prend acte ***des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement*** des aides d'État crée des conditions de concurrence inégales; demande à la Commission de surveiller ces effets***; invite*** la Commission et ***les*** États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions; conclut que les cadres temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand	7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; ***considère que le recours aux aides d'État à des fins industrielles fausse le marché en favorisant certains secteurs ou certaines entreprises par rapport à d'autres, ce qui peut générer des pertes et décourager l'innovation et la concurrence;*** prend acte ***de la divergence*** des aides d'État ***dans l'Union, qui*** crée des conditions de concurrence inégales ***qui faussent le marché***; demande à la

morcellement; demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ***ainsi qu'une amélioration de*** la communication d'informations relatives aux aides d'État et ***de*** la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;

Commission de surveiller ces effets ***et de les corriger***; ***suggère à*** la Commission et ***aux*** États membres ***de*** ne pas se livrer à une course aux subventions***, qui ne fait qu'accroître les distorsions du marché, en favorisant souvent les entreprises inefficaces, mais de plutôt proposer des mesures visant à encourager la compétitivité du marché unique***; conclut que les cadres temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand morcellement ***et souligne que cela démontre la nécessité de réduire l'intervention de l'État sur le marché***; demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État***, non seulement pour améliorer*** la communication d'informations relatives aux aides d'État et la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne***, mais aussi pour réduire la dépendance des entreprises à l'égard des aides d'État et promouvoir la concurrence sur le marché unique***;

Or. es

Amendement 121
Regina Doherty, Lídia Pereira, Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement des aides d'État crée des conditions de concurrence inégales; demande à la Commission de surveiller ces effets; invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions; conclut que les cadres	7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement des aides d'État crée des conditions de concurrence inégales; demande à la Commission de surveiller ces effets; ***souligne que la dilution des règles de l'Union en matière d'aides d'État qui s'est produite ces dernières années a créé***

temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand morcellement; demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ainsi qu'une amélioration de la communication d'informations relatives aux aides d'État et de la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;

d'énormes déséquilibres dans le marché unique, en particulier dans le domaine des aides d'État financières; met en lumière le fait que les subventions financières sont un moyen coûteux et souvent inefficace de soutenir les grands acteurs du marché, principalement au détriment d'une véritable concurrence et de l'innovation; rappelle que les subventions financières ne profitent qu'aux États membres qui disposent des ressources nécessaires pour dépenser des sommes importantes; invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions; conclut que les cadres temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand morcellement; demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ainsi qu'une amélioration de la communication d'informations relatives aux aides d'État et de la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;

Or. en

Amendement 122
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***souligne*** que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement des aides d'État crée des conditions de concurrence inégales; demande à la Commission de surveiller ces effets; invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions; conclut que les cadres	7. ***constate avec inquiétude*** que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle***; rappelle que ces aides, autorisées par l'article 107, paragraphe 3, point c), du traité FUE, ne doivent pas altérer les conditions des échanges ni l'intérêt commun***; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement des aides d'État crée des

temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand morcellement; demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ainsi qu'une amélioration de la communication d'informations relatives aux aides d'État et de la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;

conditions de concurrence inégales; demande à la Commission de surveiller ces effets; invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions; conclut que les cadres temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand morcellement; demande ***que l'aide soit octroyée par l'intermédiaire du budget de l'Union, plutôt que sous la forme d'aides d'État nationales potentiellement non coordonnées; constate avec inquiétude que deux États membres représentaient à eux seuls 77 %[5bis] des aides d'État notifiées au titre de l'encadrement temporaire de crise;*** demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ainsi qu'une amélioration de la communication d'informations relatives aux aides d'État et de la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;

[5 bis] State aid in the wake of the pandemic, war and foreign subsidies - Auteur: Marcin Cesluk-Grajewski, Service de recherche pour les députés PE 747.106 – avril 2023

Or. en

Amendement 123
Enikő Győri, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement des aides d'État crée	7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement des aides d'État crée

des conditions de concurrence inégales; demande à la Commission de surveiller ces effets; invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions; ***conclut que les cadres temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand morcellement; demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ainsi qu'une amélioration de la communication d'informations relatives aux aides d'État et de la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;***	des conditions de concurrence inégales; demande à la Commission de surveiller ces effets; invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions;

Or. en

Amendement 124
Aleksandar Nikolic, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres ***et avertit que le morcellement des aides d'État crée des conditions de concurrence inégales; demande à la Commission de surveiller ces effets***; invite la Commission et les États membres à ***ne pas se livrer à une course aux subventions; conclut que les cadres temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand morcellement***; demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ainsi qu'une amélioration de la communication d'informations relatives aux aides d'État et de la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;	7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres; invite la Commission et les États membres à ***soutenir les industries européennes par tous les moyens***; demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ainsi qu'une amélioration de la communication d'informations relatives aux aides d'État et de la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;

Or. fr

Amendement 125
Stéphanie Yon-Courtin, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement des aides d'État crée des conditions de concurrence inégales; demande à la Commission de surveiller ces effets; invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions; conclut que les cadres temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand morcellement; ***demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ainsi qu'une amélioration de la communication d'informations relatives aux aides d'État et de la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;***	7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement des aides d'État crée des conditions de concurrence inégales; demande à la Commission de surveiller ces effets; invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions; conclut que les cadres temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand morcellement;

Or. en

Amendement 126
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des	7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des

objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement des aides d'État crée des conditions de concurrence inégales; demande à la Commission de ***surveiller ces effets***; invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions; conclut que les cadres temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand morcellement; demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ainsi qu'une amélioration de la communication d'informations relatives aux aides d'État et de la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;

objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement des aides d'État crée des conditions de concurrence inégales ***au sein du marché unique***; demande à la Commission de ***préserver l'intégrité du marché unique***; invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions; conclut que les cadres temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand morcellement; demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ainsi qu'une amélioration de la communication d'informations relatives aux aides d'État et de la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;

Or. en

Amendement 127
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement des aides d'État crée des conditions de concurrence inégales; demande à la Commission de surveiller ces effets; invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions; ***conclut que les cadres temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand morcellement;*** demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ainsi qu'une amélioration de la communication	7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; ***rappelle que plusieurs cas récents concernant des aides d'État ont été des échecs manifestes et fait référence, à titre d'exemple, au cas de Northvolt dans l'arrondissement de Dithmarse***; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement des aides d'État crée des conditions de concurrence inégales; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement des aides d'État crée des conditions de concurrence inégales;

d'informations relatives aux aides d'État et de la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;

invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions; demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ainsi qu'une amélioration de la communication d'informations relatives aux aides d'État et de la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;

Or. de

Amendement 128
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement des aides d'État crée des conditions de concurrence inégales; demande à la Commission de surveiller ces effets; invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions; conclut que les cadres temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand morcellement; demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ainsi qu'une amélioration de la communication d'informations relatives aux aides d'État et de la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;	7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement des aides d'État crée des conditions de concurrence inégales; demande à la Commission de surveiller ces effets ***et de créer un instrument de financement commun pour une politique industrielle européenne***; invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions; conclut que les cadres temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand morcellement; demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ainsi qu'une amélioration de la communication d'informations relatives aux aides d'État et de la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;

Or. en

Amendement 129
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit ***que le morcellement*** des aides d'État ***crée*** des conditions de concurrence inégales; demande à la Commission de surveiller ces effets; invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions; ***conclut que les cadres temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand morcellement; demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ainsi qu'une amélioration de la communication d'informations relatives aux aides d'État et de la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;***	7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit ***qu'une approche inégale de l'octroi*** des aides d'État ***peut créer*** des conditions de concurrence inégales ***au sein du marché unique***; demande à la Commission de surveiller ces effets; invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions;

Or. en

Amendement 130
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement des aides d'État crée des conditions de concurrence inégales;	7. souligne que les aides d'État sont de plus en plus utilisées à l'appui des objectifs de la politique industrielle; prend acte des divergences des capacités budgétaires des États membres et avertit que le morcellement des aides d'État crée des conditions de concurrence inégales;

demande à la Commission de surveiller ces effets; invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions; conclut que les cadres temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand morcellement; demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ainsi qu'une amélioration de la communication d'informations relatives aux aides d'État et de la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;	demande à la Commission de surveiller ces effets; invite la Commission et les États membres à ne pas se livrer à une course aux subventions; conclut que les cadres temporaires en matière d'aides d'État n'ont pas permis d'éviter un plus grand morcellement; demande un suivi plus strict de la notification des aides d'État ainsi qu'une amélioration de la communication d'informations relatives aux aides d'État et de la transparence de ces aides, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne;
	Or. en

Amendement 131
Martin Schirdewan, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que la politique de concurrence ne devrait pas entraver la mise en œuvre d'une stratégie industrielle active; invite les États membres et l'Union à poursuivre une politique industrielle active soutenue par des investissements publics importants afin de lutter contre l'inégalité sociale et régionale, de décarboner l'industrie et de renforcer l'autonomie dans les secteurs économiques clés, tout en participant au développement économique durable et équitable à travers le monde; appelle de ses vœux un assouplissement coordonné des règles relatives aux aides d'État ainsi que la mise en place d'un fonds de solidarité européen permanent pour contrebalancer un accompagnement et un développement industriels inégaux entre les États membres;
	Or. en

Amendement 132
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que la politique des aides d'État continue de soutenir les combustibles fossiles; rappelle le 8e programme d'action pour l'environnement visant à supprimer progressivement les subventions préjudiciables à l'environnement, en particulier les subventions aux combustibles fossiles; prend note des recommandations clés 4 et 5 du rapport d'évaluation 2024 du Conseil scientifique consultatif européen sur le changement climatique, en particulier la recommandation selon laquelle les règles de l'Union concernant les aides d'État aux entreprises devraient être plus cohérentes avec les objectifs de l'Union en matière de climat; invite à faire preuve d'une ambition accrue pour veiller à ce que les aides financières directes et indirectes aux combustibles fossiles ne puissent plus bénéficier d'un soutien dans le cadre de la politique des aides d'État;

Or. en

Amendement 133
Evelyn Regner, Irene Tinagli, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. met en lumière le fait que le cadre actuel des aides d'État restreint souvent

l'intervention publique sur le marché du logement, limitant la capacité des États membres à financer directement des projets de logements sociaux et abordables; souligne que le régime des aides d'État doit être adapté pour refléter le bien public que constitue le logement abordable et permettre des investissements plus ciblés dans le logement social et abordable, et que de tels changements permettraient aux États membres de mieux répondre aux pénuries de logements locales et régionales et de faciliter l'accessibilité financière à long terme;

Or. en

Amendement 134
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne l'importance des aides d'État en tant qu'instrument permettant de réduire l'écart économique entre les zones les plus développées de l'Union et les zones insulaires, les zones intérieures, les zones ultrapériphériques, les zones économiquement défavorisées et toutes les parties de l'Union pénalisées par des facteurs naturels; demande plus de flexibilité et moins de contraintes en matière d'aides d'État pour les régions les plus fragiles et les régions insulaires de l'Union;

Or. it

Amendement 135
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. se félicite de la protection assurée à l'égalité des chances sur les marchés européens, et aux entreprises européennes et à leurs travailleurs, par des mesures antidumping qui corrigent les aides d'État étrangères générant des distorsions; met en garde contre le fait que les droits d'importation ne devraient pas être augmentés au-delà des subventions pour éviter les représailles et les «guerres tarifaires»;

Or. en

Amendement 136
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. considère que la compétitivité et la résilience à long terme de l'Union nécessitent l'intégration des considérations climatiques et environnementales dans le cadre de la politique de concurrence de l'Union; souligne la nécessité d'intégrer l'environnement dans la politique des aides d'État en y incluant des conditions climatiques et environnementales; soutient que ces conditions devraient systématiquement inclure la mise en œuvre effective du principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» afin de se prémunir contre les effets négatifs potentiels de toute aide sur le climat et l'environnement;

Or. en

Amendement 137
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. considère que toute aide d'État octroyée devrait être conforme aux objectifs politiques de l'Union tels que le pacte vert pour l'Europe et le socle européen des droits sociaux; demande que les entreprises qui se livrent à l'évasion fiscale en se tournant vers des paradis fiscaux dans des pays tiers soient exclues des procédures de passation de marchés publics et ne puissent plus bénéficier d'aides d'État, car ces entreprises ne rivalisent pas dans des conditions de concurrence équitables avec celles qui ne sont pas établies dans des paradis fiscaux; demande à la Commission d'enquêter sur l'absence d'harmonisation des mécanismes de récupération dans les États membres;

Or. en

Amendement 138
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. appelle à un réexamen régulier des politiques de concurrence de l'Union afin de s'assurer qu'elles sont toujours adaptées aux défis du marché mondial, aux nouvelles technologies et aux besoins

des consommateurs, et d'améliorer l'efficacité des mesures prises;

Or. it

Amendement 139
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. souligne l'importance des projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) pour le financement de projets au sein de l'Union revêtant une dimension transfrontière; souligne que les PIIEC devraient posséder une véritable valeur ajoutée européenne, c'est-à-dire qu'ils devraient avoir des retombées positives sur plus d'un État membre;

Or. en

Amendement 140
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. recommande de renforcer la coordination entre les autorités nationales de concurrence pour une plus grande efficacité et pour garantir l'application uniforme des règles en matière de concurrence dans l'ensemble de l'Union;

Or. it

Amendement 141
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public dans ce contexte; estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle;	***supprimé***

Or. en

Amendement 142
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public dans ce contexte; estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle;	***supprimé***

Or. en

Amendement 143
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle***, pour protéger la compétitivité de l'Union,*** 800 milliards d'euros supplémentaires par an ***sont*** nécessaires; ***reconnaît l'importance*** de l'investissement public ***dans ce contexte***; estime que ***la mise en place d'une capacité d'investissement permanente*** de l'Union est essentielle;	8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle ***près de*** 800 milliards d'euros supplémentaires par an ***pourraient être*** nécessaires; ***estime que la compétitivité ne devrait pas dépendre d'un accroissement des investissements publics, mais d'un environnement concurrentiel et réglementaire qui favorise l'efficacité du marché et permet aux entreprises d'innover et de se concurrencer librement; souligne que le secteur privé est le principal moteur de l'investissement et de la croissance économique et qu'une augmentation*** de l'investissement public ***peut conduire à des pertes d'efficacité et décourager la concurrence; reconnaît que l'investissement public peut jouer un rôle complémentaire, mais insiste sur le fait que l'intervention de l'État doit être limitée et ne pas se substituer à l'investissement privé***; estime que ***la réalisation des marchés de capitaux*** de l'Union est ***d'une importance*** essentielle ***pour garantir les investissements privés nécessaires***; ***préconise une politique axée sur la réduction des obstacles réglementaires, la promotion de la libéralisation du marché et la possibilité pour le secteur privé de jouer un rôle plus proactif en matière d'investissement;***
	Or. es

Amendement 144
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prend acte de ***l'estimation*** de Mario Draghi selon laquelle***,*** pour protéger	8. prend acte de ***l'évaluation*** de Mario Draghi selon laquelle ***une***

la compétitivité de l'Union***, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires***; reconnaît ***l'importance de l'investissement public dans ce contexte; estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle***;	***augmentation urgente de la productivité et de la capacité financière est nécessaire*** pour protéger la compétitivité de l'Union; reconnaît ***la nécessité urgente de réformes parallèlement à la mise en œuvre effective des trois piliers du rapport Draghi: i) le comblement de l'écart qui sépare l'Union des États-Unis et de la Chine en matière d'innovation; ii) un plan conjoint pour la décarbonation et la compétitivité visant à accélérer la transition et à réduire le coût de l'énergie; et iii) le renforcement de la sécurité et la réduction des dépendances. La réalisation de ces trois piliers dépendra également des facteurs de compétitivité et de croissance inclusive – transversaux et interdépendants – que sont l'approfondissement du marché unique, la simplification, le développement des compétences et des emplois de qualité, le financement des investissements et l'amélioration de la coordination***;
	Or. en

Amendement 145
Billy Kelleher, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public dans ce contexte; estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle;	8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public ***et privé considérable*** dans ce contexte; estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle; ***considère que la stratégie très attendue de la Commission pour une Union de l'épargne et de l'investissement, ainsi que la stratégie d'investissement de détail, sont cruciales pour encourager et***

mobiliser l'investissement privé et demande instamment aux colégislateurs de rester ambitieux et de progresser rapidement sur ces initiatives;

Or. en

Amendement 146
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public dans ce contexte; estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle;	8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public ***et privé*** dans ce contexte; ***souligne que pour débloquer l'investissement privé à l'échelle nécessaire, il faudra réduire considérablement le coût du capital privé, ce que les incitations fiscales et l'amélioration de l'efficacité du marché des capitaux peuvent contribuer à réaliser[6 bis];*** estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle;

[6 bis] The future of European competitiveness [L'avenir de la compétitivité européenne], partie B | In-depth analysis and recommendations [Analyse approfondie et recommandations], chapitre 3 - Revamping competition [Soutien de l'investissement], p. 283.

Or. en

Amendement 147

Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public dans ce contexte; estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle;	8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public dans ce contexte; estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle; ***considère qu'il est essentiel que la Commission et les États précisent comment ce besoin financier extraordinaire peut être couvert et avec quelle contribution des différents États membres;***

Or. it

Amendement 148
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public dans ce contexte; estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle;	8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public ***durable*** dans ce contexte; estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle; ***souligne l'importance de l'investissement privé pour stimuler la compétitivité et considère qu'il est urgent de lancer l'Union de l'épargne et de l'investissement, en achevant l'Union des marchés de capitaux;***

Or. en

Amendement 149
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public dans ce contexte; ***estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle***;	8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public ***et privé*** dans ce contexte; ***souligne que des investissements publics et privés supplémentaires seront nécessaires pour remédier à la fragmentation du marché intérieur, soutenir la stratégie industrielle de l'Union, réduire nos dépendances critiques et garantir notre autonomie stratégique ouverte***;

Or. en

Amendement 150
Anouk Van Brug, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public dans ce contexte; ***estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle***;	8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement ***tant*** public ***que privé*** dans ce contexte; ***souligne que l'achèvement de l'Union des marchés des capitaux est essentiel pour libérer le potentiel des capitaux privés à cet égard***;

Or. en

Amendement 151
Enikő Győri, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public dans ce contexte; ***estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle;***	8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public dans ce contexte;

Or. en

Amendement 152
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public dans ce contexte; estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle;	8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public dans ce contexte; estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle ***pour mener à bien la double transition, numérique et verte***;

Or. en

Amendement 153
Pierre Pimpie, Aleksandar Nikolic, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance ***de l'investissement public*** dans ce contexte; estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle;	8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance ***d'une nécessaire synergie entre les investissements publics et privés*** dans ce contexte; estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle;

Or. fr

Amendement 154
Aleksandar Nikolic, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public dans ce contexte; estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle;	8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; reconnaît l'importance de l'investissement public dans ce contexte; estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union***, sous le contrôle des États membres,*** est essentielle;

Or. fr

Amendement 155
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; ***reconnaît l'importance de l'investissement public*** dans ***ce contexte; estime que la mise en place d'une capacité d'investissement permanente de l'Union est essentielle***	8. prend acte de l'estimation de Mario Draghi selon laquelle, pour protéger la compétitivité de l'Union, 800 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires; ***souligne que cet investissement devrait être financé, en premier lieu, par le secteur privé et qu'il doit, en outre, être accompagné d'un investissement public, notamment*** dans ***les infrastructures et l'éducation;***

Or. de

Amendement 156
Regina Doherty, Lídia Pereira, Dirk Gotink, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que la compétitivité n'est pas un défi qui sera résolu uniquement par de l'argent frais; souligne que l'Union ne peut pas sortir du déclin relatif en dépensant de l'argent; invite la Commission et tous les États membres à prendre des mesures et à mettre en œuvre des réformes juridiques et administratives qui renforcent la compétitivité, encouragent l'innovation et le dynamisme, rationalisent la bureaucratie, réduisent les coûts et les charges réglementaires pour les innovateurs, simplifient les exigences en matière de rapports, créent un climat propice aux investissements en Europe, augmentent les possibilités commerciales avec les pays tiers, luttent contre la surrèglementation et améliorent la coopération en matière de surveillance entre les États membres; rejette toute évolution vers un

protectionnisme accru de l'Union;

Or. en

Amendement 157
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. constate que l'environnement international doit être soigneusement analysé lors de la définition du marché en cause dans les affaires de concurrence et de contrôle des opérations de concentration; regrette que, dans le passé, la Commission ait parfois adopté une définition trop restrictive du marché en cause, privant ainsi les entreprises européennes de la possibilité d'être effectivement compétitives sur une scène mondialisée;

Or. en

Amendement 158
Francesco Ventola, Denis Nesci, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. demande à la Commission d'achever les tronçons transfrontaliers du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) afin de promouvoir l'interconnexion du marché unique européen;

Or. it

Amendement 159
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. observe l'évolution des pratiques commerciales, en soulignant une baisse des affaires d'entente et le passage à de nouvelles formes de comportement préjudiciable, telles que la collusion tacite et la collusion algorithmique, et souligne la nécessité d'aligner les priorités en matière d'application de la législation sur ce paysage en pleine évolution;

Or. en

Amendement 160
Francesco Ventola, Denis Nesci, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Alinéa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	demande à la Commission d'achever et de mettre en œuvre le système unique de brevet européen et la juridiction de la Cour européenne unifiée des brevets;

Or. it

Amendement 161
Francesco Ventola, Denis Nesci, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Alinéa 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	souligne l'importance de la législation

	européenne sur la reconnaissance des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels;

Or. it

Amendement 162
Francesco Ventola, Denis Nesci, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à un «nouvel outil en matière de concurrence», outil flexible d'enquête sur le marché destiné à résoudre les problèmes de concurrence structurels en abaissant les barrières à l'entrée pour les concurrents, avec pour objectif d'accroître la compétitivité, d'encourager l'innovation et de protéger les consommateurs vulnérables;	***supprimé***

Or. it

Amendement 163
Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à un «nouvel outil en matière de concurrence», outil flexible d'enquête sur le marché destiné à résoudre les problèmes de concurrence structurels en abaissant les barrières à l'entrée pour les concurrents, avec pour objectif d'accroître la compétitivité, d'encourager l'innovation et de protéger les consommateurs vulnérables;	***supprimé***

Or. en

Amendement 164
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à un «nouvel outil en matière de concurrence», outil flexible d'enquête sur le marché destiné à résoudre les problèmes de concurrence structurels en abaissant les barrières à l'entrée pour les concurrents, avec pour objectif d'accroître la compétitivité, d'encourager l'innovation et de protéger les consommateurs vulnérables;	9. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à un «nouvel outil en matière de concurrence», outil flexible d'enquête sur le marché destiné à résoudre les problèmes de concurrence structurels en abaissant les barrières à l'entrée pour les concurrents, avec pour objectif d'accroître la compétitivité, d'encourager l'innovation et de protéger les consommateurs vulnérables; ***souligne en outre que, dans l'économie actuelle fondée sur les données, l'interopérabilité, la portabilité des données et l'accès équitable aux principales ressources de données sont essentiels pour remédier aux puissants effets de réseau et au contrôle exclusif des données, en permettant une participation plus large à tous les niveaux du marché[7 bis];***
	[7 bis] The future of European competitiveness [L'avenir de la compétitivité européenne], partie B \| In-depth analysis and recommendations [Analyse approfondie et recommandations], chapitre 3 - Revamping competition [Soutien de l'investissement], p. 283.

Or. en

Amendement 165
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à un «nouvel outil en matière de concurrence», outil flexible d'enquête sur le marché destiné à résoudre les problèmes de concurrence ***structurels*** en abaissant les barrières à l'entrée pour les concurrents, avec pour objectif d'accroître la compétitivité, d'encourager l'innovation et de protéger les consommateurs vulnérables;	9. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à un «nouvel outil en matière de concurrence», outil flexible d'enquête sur le marché destiné à résoudre les problèmes de concurrence ***qui ne résultent pas d'accords anticoncurrentiels ou d'abus de position dominante et à imposer des mesures correctives structurelles ou comportementales prospectives à l'échelle du marché, y compris*** en abaissant les barrières à l'entrée pour les concurrents ***et en procédant à des cessions***, avec pour objectif d'accroître la compétitivité, d'encourager l'innovation et de protéger les consommateurs vulnérables; ***considère que cet outil devrait s'appliquer à tous les secteurs;***

Or. en

Amendement 166
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à un «nouvel outil en matière de concurrence», outil flexible d'enquête sur le marché destiné à résoudre les problèmes de concurrence structurels en abaissant les barrières à l'entrée pour les concurrents, avec pour objectif d'accroître la compétitivité, d'encourager l'innovation et de protéger les consommateurs vulnérables;	9. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à un «nouvel outil en matière de concurrence», outil flexible d'enquête sur le marché destiné à résoudre les problèmes de concurrence structurels en abaissant les barrières à l'entrée pour les concurrents, avec pour objectif d'accroître la compétitivité, d'encourager l'innovation et de protéger les consommateurs vulnérables; ***invite la Commission européenne à analyser comment le «nouvel outil de concurrence» de***

Mario Draghi s'inscrit dans le cadre existant des enquêtes sectorielles;

Or. en

Amendement 167
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à un «nouvel outil en matière de concurrence», outil flexible d'enquête sur le marché destiné à résoudre les problèmes de concurrence structurels en abaissant les barrières à l'entrée pour les concurrents, avec pour objectif d'accroître la compétitivité, d'encourager l'innovation et de protéger les consommateurs vulnérables;	9. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à un «nouvel outil en matière de concurrence», outil flexible d'enquête sur le marché destiné à résoudre les problèmes de concurrence structurels en abaissant les barrières à l'entrée pour les concurrents, avec pour objectif d'accroître la compétitivité, d'encourager l'innovation ***, de freiner la concentration indésirable du marché*** et de protéger les consommateurs vulnérables;

Or. en

Amendement 168
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. considère qu'il est essentiel d'approfondir les caractéristiques et les modalités opérationnelles de cet outil d'enquête, en définissant clairement ses critères d'activation et en établissant sa capacité à suggérer des mesures possibles pour empêcher les pratiques anticoncurrentielles;

Or. it

Amendement 169
Francesco Ventola, Denis Nesci, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. demande à la Commission d'instaurer des droits de douane à l'encontre des pays tiers qui ne respectent pas les normes européennes en matière de qualité, d'environnement et de protection des travailleurs;

Or. it

Amendement 170
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. rappelle que, dans certains États membres, les législateurs nationaux, afin de s'attaquer aux problèmes structurels qui caractérisent certains marchés, même en l'absence de comportements spécifiques enfreignant les règles en matière de pratiques anticoncurrentielles, ont introduit, en modifiant le droit national de la concurrence en vigueur, un nouvel outil d'enquête qui permet aux autorités nationales de concurrence d'adopter des mesures structurelles et comportementales lorsqu'il est établi, à l'issue d'une enquête de marché, qu'il existe des distorsions importantes et persistantes du bon fonctionnement des marchés à l'examen;

Or. it

Amendement 171
Francesco Ventola, Denis Nesci, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. invite la Commission à achever la réforme du code des douanes européen, à harmoniser les contrôles entre les États membres et à intensifier les activités de lutte contre la contrefaçon et la fraude;

Or. it

Amendement 172
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle qu'en vertu du traité, la Commission est habilitée à lutter contre les abus d'exploitation; soutient que donner la priorité aux abus d'exploitation dont les consommateurs sont victimes pourrait contribuer à lutter directement contre les flambées des prix causées par l'inflation due à la recherche du profit ou «cupideflation»; regrette que la Commission ait rarement poursuivi les cas d'abus d'exploitation et demande que les lignes directrices pertinentes soient mises à jour en tenant dûment compte de la vulnérabilité des consommateurs;	***supprimé***

Or. en

Amendement 173
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle qu'en vertu du traité, la Commission est habilitée à lutter contre les abus d'exploitation; soutient que donner la priorité aux abus d'exploitation dont les consommateurs sont victimes pourrait contribuer à lutter directement contre les flambées des prix causées par l'inflation due à la recherche du profit ou «cupideflation»; regrette que la Commission ait rarement poursuivi les cas d'abus d'exploitation et demande que les lignes directrices pertinentes soient mises à jour en tenant dûment compte de la vulnérabilité des consommateurs;	***supprimé***

Or. en

Amendement 174
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle qu'en vertu du traité, la Commission est habilitée à lutter contre les abus d'exploitation; soutient que donner la priorité aux abus d'exploitation dont les consommateurs sont victimes pourrait contribuer à lutter directement contre les flambées des prix causées par l'inflation due à la recherche du profit ou «cupideflation»; regrette que la Commission ait rarement poursuivi les cas d'abus d'exploitation et demande que les lignes directrices pertinentes soient mises à jour en tenant dûment compte de la vulnérabilité des consommateurs;	***supprimé***

Or. en

Amendement 175
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle qu'en vertu du traité, la Commission est habilitée à lutter contre les abus d'exploitation; ***soutient que donner la priorité aux abus d'exploitation dont les consommateurs sont victimes pourrait contribuer à lutter directement contre les flambées des prix causées par l'inflation due à la recherche du profit ou «cupideflation»; regrette que la Commission ait rarement poursuivi les cas d'abus d'exploitation et demande que les lignes directrices pertinentes soient mises à jour en tenant dûment compte de la vulnérabilité des consommateurs;***	10. rappelle qu'en vertu du traité, la Commission est habilitée à lutter contre les abus d'exploitation;

Or. de

Amendement 176
Martin Schirdewan

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle qu'en vertu du traité, la Commission est habilitée à lutter contre les abus d'exploitation; soutient que donner la priorité aux abus d'exploitation dont les consommateurs sont victimes pourrait contribuer à lutter directement contre les flambées des prix causées par l'inflation due à la recherche du profit ou «cupideflation»; regrette que la Commission ait rarement poursuivi les cas	10. rappelle qu'en vertu du traité, la Commission est habilitée à lutter contre les abus d'exploitation; soutient que donner la priorité aux abus d'exploitation dont les consommateurs sont victimes pourrait contribuer à lutter directement contre les flambées des prix causées par l'inflation due à la recherche du profit ou «cupideflation»; regrette que la Commission ait rarement poursuivi les cas

d’abus d’exploitation et demande que les lignes directrices pertinentes soient mises à jour en tenant dûment compte de la vulnérabilité des consommateurs;	d’abus d’exploitation et demande que les lignes directrices pertinentes soient mises à jour en tenant dûment compte de la vulnérabilité des consommateurs; ***condamne l’utilisation abusive du pouvoir de marché par les entreprises, implicite dans la «cupideflation», laquelle aggrave l’inflation et exacerbe la crise du coût de la vie; demande aux États membres et à la Commission de mettre en place des impôts permanents et généraux sur les bénéfices exceptionnels et de modifier le droit de la concurrence afin de permettre aux autorités de la concurrence d’enquêter et d’intervenir systématiquement au niveau sectoriel en cas de flambée injuste des prix;***

Or. en

Amendement 177
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle qu’en vertu du traité, la Commission est habilitée à lutter contre les abus d’exploitation; soutient que donner la priorité aux abus d’exploitation dont les consommateurs sont victimes pourrait contribuer à lutter directement contre les flambées des prix causées par l’inflation due à la recherche du profit ***ou «cupideflation»***; ***regrette que la Commission ait rarement poursuivi les cas d’abus d’exploitation et demande que les lignes directrices pertinentes soient mises à jour en tenant dûment compte de la vulnérabilité des consommateurs;***	10. rappelle qu’en vertu du traité, la Commission est habilitée à lutter contre les abus d’exploitation; soutient que donner la priorité aux abus d’exploitation dont les consommateurs sont victimes pourrait contribuer à lutter directement contre les flambées des prix causées par l’inflation due à la recherche du profit;

Or. es

Amendement 178
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle qu'en vertu du traité, la Commission est habilitée à lutter contre les abus d'exploitation; soutient que donner la priorité aux abus d'exploitation dont les consommateurs sont victimes pourrait contribuer à lutter directement contre les flambées des prix causées par l'inflation due à la recherche du profit ou «cupideflation»; regrette que la Commission ait rarement poursuivi les cas d'abus d'exploitation et demande que les lignes directrices pertinentes soient mises à jour ***en tenant dûment compte de la vulnérabilité des*** consommateurs;	10. rappelle qu'en vertu du traité, la Commission est habilitée à lutter contre les abus d'exploitation; soutient que donner la priorité aux abus d'exploitation dont les consommateurs sont victimes pourrait contribuer à lutter directement contre ***les pratiques discriminatoires ou*** les flambées des prix causées par l'inflation due à la recherche du profit ou «cupideflation»; regrette que la Commission ait rarement poursuivi les cas d'abus d'exploitation et demande que les lignes directrices pertinentes soient mises à jour ***compte tenu de l'impact négatif de ces pratiques sur les entreprises, les*** consommateurs ***et l'intérêt public***;

Or. en

Amendement 179
Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle qu'en vertu du traité, la Commission est habilitée à lutter contre les abus d'exploitation; soutient que donner la priorité aux abus d'exploitation dont les consommateurs sont victimes pourrait contribuer à lutter directement contre les flambées des prix causées par l'inflation due à la recherche du profit ou «cupideflation»; regrette que la Commission ait rarement poursuivi les cas d'abus d'exploitation et demande que les	10. rappelle qu'en vertu du traité, la Commission est habilitée à lutter contre les abus d'exploitation; soutient que donner la priorité aux abus d'exploitation dont les consommateurs sont victimes***, en particulier par des entités jouissant d'une situation de position dominante,*** pourrait contribuer à lutter directement contre les flambées des prix causées par l'inflation due à la recherche du profit ou «cupideflation»; regrette que la

lignes directrices pertinentes soient mises à jour en tenant dûment compte de la vulnérabilité des consommateurs;	Commission ait rarement poursuivi les cas d'abus d'exploitation et demande que les lignes directrices pertinentes soient mises à jour en tenant dûment compte de la vulnérabilité des consommateurs;

Or. en

Amendement 180
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle qu'en vertu du traité, la Commission est habilitée à lutter contre les abus d'exploitation; soutient que donner la priorité aux abus d'exploitation dont les consommateurs sont victimes pourrait contribuer à lutter directement contre les flambées des prix causées par l'inflation due à la recherche du profit ou «cupideflation»; ***regrette que la Commission ait rarement poursuivi les cas d'abus d'exploitation et*** demande que les lignes directrices pertinentes soient mises à jour en tenant dûment compte de la vulnérabilité des consommateurs;	10. rappelle qu'en vertu du traité, la Commission est habilitée à lutter contre les abus d'exploitation; soutient que donner la priorité aux abus d'exploitation dont les consommateurs sont victimes pourrait contribuer à lutter directement contre les flambées des prix causées par l'inflation due à la recherche du profit ou «cupideflation»; demande que les lignes directrices pertinentes soient mises à jour en tenant dûment compte de la vulnérabilité des consommateurs;

Or. it

Amendement 181
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle qu'en vertu du traité, la Commission est habilitée à lutter contre les abus d'exploitation; ***soutient que donner la priorité aux abus d'exploitation dont les***	10. rappelle qu'en vertu du traité, la Commission est habilitée à lutter contre les abus d'exploitation; ***invite la Commission à surveiller de près, en coopération avec***

consommateurs sont victimes pourrait contribuer à lutter directement contre les flambées des prix causées par l'inflation ***due à la recherche du profit ou «cupideflation»***; regrette que la Commission ait rarement poursuivi les cas d'abus d'exploitation et demande que les lignes directrices pertinentes soient mises à jour en tenant dûment compte de la vulnérabilité des consommateurs;	***les autorités nationales de concurrence, les conséquences des comportements anticoncurrentiels et leur rôle dans l'évolution de*** l'inflation; regrette que la Commission ait rarement poursuivi les cas d'abus d'exploitation et demande que les lignes directrices pertinentes soient mises à jour en tenant dûment compte de la vulnérabilité des consommateurs;

Or. en

Amendement 182
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. prend note des conclusions préliminaires de l'enquête AT.40670 Google - Adtech et pratiques liées aux données et se félicite de l'identification des cessions obligatoires comme moyen proportionné et efficace de résoudre le conflit d'intérêts inhérent au cœur de l'activité Adtech de Google;

Or. en

Amendement 183
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. souligne que la législation sur les marchés numériques et la législation sur les services numériques constituent une

étape essentielle en vue de la réalisation d'un marché unique numérique harmonisé, équitable et compétitif; demande à la Commission de veiller à ce que les règles soient pleinement appliquées et à ce que le personnel et les ressources de la Commission soient affectés en nombre suffisant à cette tâche;

Or. en

Amendement 184
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. reconnaît que les émetteurs, les investisseurs et les épargnants sont lésés par l'exploitation du pouvoir de marché et le manque de concurrence dans l'infrastructure des marchés des capitaux, ce qui réduit l'efficacité globale et augmente les coûts;

Or. en

Amendement 185
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. prend acte de l'existence d'une base juridique pour des solutions structurelles contre les abus de position dominante sur le marché; regrette la réticence de la Commission à s'attaquer au problème des positions dominantes au moyen de solutions structurelles; répète	***supprimé***

son invitation à mieux utiliser les solutions structurelles et à ne plus donner la primauté aux solutions comportementales;

Or. es

Amendement 186
Pierre Pimpie, Enikő Győri, Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. prend acte de l'existence d'une base juridique pour des solutions structurelles contre les abus de position dominante sur le marché; regrette la réticence de la Commission à s'attaquer au problème des positions dominantes au moyen de solutions structurelles; répète son invitation à mieux utiliser les solutions structurelles et à ne plus donner la primauté aux solutions comportementales;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 187
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. prend acte de l'existence d'une base juridique pour des solutions structurelles contre les abus de position dominante sur le marché; regrette la réticence de la Commission à s'attaquer au problème des positions dominantes au moyen de solutions structurelles; répète son invitation à mieux utiliser les solutions structurelles	11. prend acte de l'existence d'une base juridique pour des solutions structurelles contre les abus de position dominante sur le marché; regrette la réticence de la Commission ***et appelle*** à s'attaquer ***avec plus de fermeté*** au problème des positions dominantes au moyen de solutions structurelles; répète son invitation à mieux

et à ne plus donner la primauté aux solutions comportementales;	utiliser les solutions structurelles et à ne plus donner la primauté aux solutions comportementales; ***invite la Commission à privilégier la mise en œuvre de mesures correctives structurelles dans de tels cas, plutôt que des mesures correctives comportementales à court terme, afin de garantir des règles plus efficaces en matière de concurrence;***

Or. it

Amendement 188
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. prend acte de l'existence d'une base juridique pour des solutions structurelles contre les abus de position dominante sur le marché; ***regrette la réticence de la Commission à s'attaquer au problème des positions dominantes au moyen de solutions structurelles; répète son invitation à mieux utiliser les solutions structurelles et à ne plus donner la primauté aux solutions comportementales;***	11. prend acte de l'existence d'une base juridique pour des solutions structurelles contre les abus de position dominante sur le marché;

Or. de

Amendement 189
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. prend acte de l'existence d'une base juridique pour des solutions structurelles contre les abus de position dominante sur	11. prend acte de l'existence d'une base juridique pour des solutions structurelles contre les abus de position dominante sur

le marché; ***regrette la réticence de*** la Commission ***à s'attaquer au problème des positions dominantes au moyen de solutions structurelles; répète son invitation à mieux utiliser les*** solutions structurelles ***et à ne plus donner la primauté aux solutions comportementales***;

le marché; ***se félicite des évolutions récentes dans lesquelles*** la Commission ***a envisagé, sous certaines conditions, des*** solutions structurelles ***pour lutter contre des pratiques anticoncurrentielles répétées, et encourage la poursuite des efforts visant à renforcer l'application de ces mesures lorsque cela est nécessaire***;

Or. en

Amendement 190
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. prend acte de l'existence d'une base juridique pour des solutions structurelles contre les abus de position dominante sur le marché; ***regrette la réticence de la Commission à s'attaquer au problème des positions dominantes au moyen de solutions structurelles; répète son invitation à mieux utiliser*** les solutions structurelles ***et à ne plus donner la primauté aux*** solutions comportementales;	11. prend acte de l'existence d'une base juridique pour des solutions structurelles contre les abus de position dominante sur le marché; ***souligne que*** les solutions structurelles ***ne devraient être utilisées qu'en dernier recours et seulement si les*** solutions comportementales ***se sont révélées inefficaces***;

Or. en

Amendement 191
Francesco Ventola, Denis Nesci, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. prend acte de l'existence d'une base juridique pour des solutions ***structurelles*** contre les abus de position dominante sur le marché; regrette la réticence de la Commission à s'attaquer au problème des	11. prend acte de l'existence d'une base juridique pour des solutions ***comportementales*** contre les abus de position dominante sur le marché; regrette la réticence de la Commission à s'attaquer

positions dominantes au moyen de solutions ***structurelles***; répète son invitation à mieux utiliser les solutions structurelles et à ne plus donner la primauté aux solutions comportementales;	au problème des positions dominantes au moyen de solutions ***comportementales différentes pour chaque État membre***; répète son invitation à mieux utiliser les solutions structurelles et à ne plus donner la primauté aux solutions comportementales;

Or. it

Amendement 192
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne le rôle clé du réseau européen de la concurrence; invite la Commission à s'efforcer de poursuivre un dialogue constructif et une coopération au niveau international; souligne la nécessité d'accroître la collaboration entre les autorités antitrust et d'autres régulateurs sectoriels, tels que ceux qui traitent de la protection des données, afin de surveiller l'utilisation abusive des données par les entreprises et d'empêcher les entreprises d'utiliser les données des consommateurs pour obtenir un avantage concurrentiel déloyal;

Or. en

Amendement 193
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. demande à la Commission de recourir davantage à l'instrument des

mesures provisoires afin de mettre un terme à toute pratique qui pourrait nuire gravement à la concurrence, en particulier sur les marchés dynamiques et en évolution rapide, comme les marchés numériques;

Or. en

Amendement 194
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. demande à la Commission de recourir davantage aux outils permettant de rassembler des preuves supplémentaires comme les leçons tirées des sciences du comportement et les analyses financières, ainsi qu'aux experts en mégadonnées, en informatique et en intelligence artificielle et les économistes comportementaux dans l'application du droit de la concurrence;

Or. en

Amendement 195
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. se félicite de la priorité donnée au logement par la nouvelle Commission; demande à la Commission d'évaluer les conséquences des principes de l'Union en matière de concurrence sur la prestation de services d'intérêt économique général (SIEG); demande une révision des règles	***supprimé***

relatives aux SIEG qui étende l'exemption pour le logement abordable aux ménages à revenu intermédiaire; invite la Commission à évaluer la situation des services d'intérêt économique général;

Or. es

Amendement 196
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. se félicite de la priorité donnée au logement par la nouvelle Commission***; demande à la Commission d'évaluer les conséquences des principes de l'Union en matière de concurrence sur la prestation de services d'intérêt économique général (SIEG); demande une révision des règles relatives aux SIEG qui étende l'exemption pour le logement abordable aux ménages à revenu intermédiaire; invite la Commission à évaluer la situation des services d'intérêt économique général***;	12. se félicite de la priorité donnée au logement par la nouvelle Commission***, mais rappelle à cet égard le principe de subsidiarité et insiste sur le respect des compétences des États membres, des régions, des villes et des communes***;

Or. de

Amendement 197
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. se félicite de la priorité donnée au logement par la nouvelle Commission; demande à la Commission d'évaluer les conséquences des principes de l'Union en matière de concurrence sur ***la prestation de services d'intérêt économique général***	12. se félicite de la priorité donnée au logement par la nouvelle Commission; demande à la Commission d'évaluer les conséquences des principes de l'Union en matière de concurrence sur le logement;

(SIEG); demande une révision des règles relatives aux SIEG qui étende l'exemption pour le logement ***abordable aux ménages à revenu intermédiaire***; ***invite la Commission à évaluer la situation des services d'intérêt économique général;***

Or. en

Amendement 198
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. se félicite de la priorité donnée au logement par la nouvelle Commission; demande à la Commission d'évaluer les conséquences des principes de l'Union en matière de concurrence sur la prestation de services d'intérêt économique général (SIEG); ***demande une révision des règles relatives aux SIEG qui étende l'exemption pour le logement abordable aux ménages à revenu intermédiaire; invite la Commission à évaluer la situation des services d'intérêt économique général;***	12. se félicite de la priorité donnée au logement par la nouvelle Commission; demande à la Commission d'évaluer les conséquences des principes de l'Union en matière de concurrence sur la prestation de services d'intérêt économique général (SIEG);

Or. en

Amendement 199
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. se félicite de la priorité donnée au logement par la nouvelle Commission; demande à la Commission d'évaluer les conséquences des principes de l'Union en	12. se félicite de la priorité donnée au logement par la nouvelle Commission; demande à la Commission d'évaluer les conséquences des principes de l'Union en

matière de concurrence sur la prestation de services d'intérêt économique général (SIEG); ***demande une révision des règles relatives aux SIEG qui étende l'exemption pour le logement abordable aux ménages à revenu intermédiaire;*** invite la Commission à évaluer la situation des services d'intérêt économique général;	matière de concurrence sur la prestation de services d'intérêt économique général (SIEG); invite la Commission à évaluer la situation des services d'intérêt économique général;

Or. en

Amendement 200
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. se félicite de la priorité donnée au logement par la nouvelle Commission; demande à la Commission d'évaluer les conséquences des principes de l'Union en matière de concurrence sur la prestation de services d'intérêt économique général (SIEG); demande ***une révision des règles relatives aux SIEG qui étende l'exemption pour le logement abordable aux ménages à revenu intermédiaire;*** invite la Commission à évaluer la situation des services d'intérêt économique général;	12. se félicite de la priorité donnée au logement par la nouvelle Commission; demande à la Commission d'évaluer les conséquences des principes de l'Union en matière de concurrence sur la prestation de services d'intérêt économique général (SIEG); invite la Commission à évaluer la situation des services d'intérêt économique général ***et une révision éventuelle des SIEG pour le logement abordable***;

Or. en

Amendement 201
Regina Doherty, Lídia Pereira, Dirk Gotink, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis se félicite de la priorité accordée par la Commission européenne à la réduction de 25 % et de 35 % pour les

PME de la charge que représentent pour les entreprises les obligations légales en matière d'information; demande que cette priorité soit mise en œuvre dans tous les secteurs; demande que toutes les nouvelles propositions de la Commission soient évaluées sur la base de l'amélioration ou non de la compétitivité de l'Union, y compris au moyen d'analyses d'impact solides;

Or. en

Amendement 202
Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis rappelle que l'autorisation des aides d'État dans le cadre des services d'intérêt économique général (SIEG) reste essentielle pour la survie de plusieurs communautés à travers l'Europe, en particulier dans le contexte des aides d'État consacrées à la connectivité et à d'autres services de base pour les communautés résidant dans des régions isolées, éloignées ou périphériques de l'Union;

Or. en

Amendement 203
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis se félicite de la révision prochaine de la directive sur les marchés publics;

invite la Commission à moderniser les règles en matière de marchés publics afin de contribuer à promouvoir l'industrie verte et numérique; invite la Commission à tenir compte des critères de durabilité et de souveraineté pour les règles en matière de marchés publics afin de favoriser la production de biens «fabriqués en Europe»;

Or. en

Amendement 204
Aleksandar Nikolic, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. demande le respect de la primauté des intérêts économiques des États membres et de l'Union sur les considérations normatives lorsque celles-ci entrent en conflit de telle sorte que ces dernières mettent gravement en péril ces premiers, à l'image de ce que l'on peut constater dans le cadre de la crise que traverse notre industrie automobile;

Or. fr

Amendement 205
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis invite la Commission à publier des lignes directrices claires sur la manière dont les entreprises peuvent coopérer et participer à des marchés publics conjoints

sans enfreindre les règles de concurrence, en particulier en ce qui concerne la coopération sur des objectifs environnementaux et de développement durable;

Or. en

Amendement 206
Martin Schirdewan, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis souligne que les aides d'État ne devraient pas consister en un transfert de la richesse publique à des actionnaires privés; préconise une interdiction de la distribution des dividendes aux actionnaires et des primes à la haute direction dans les entreprises qui bénéficient des aides d'État;

Or. en

Amendement 207
Martin Schirdewan, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. souligne que l'objectif des aides d'État n'est pas de servir les intérêts privés des entreprises, mais d'appuyer et d'orienter le développement industriel durable dans l'intérêt du public; invite les États membres à soumettre l'obtention de l'aide d'État à des conditionnalités sociales afin de favoriser de bonnes conditions de travail et des salaires décents, des droits de participation aux

bénéfices et de négociation collective pour les travailleurs ainsi que la création d'emplois et d'apprentissages et le maintien de ceux qui existent déjà;

Or. en

Amendement 208
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. prend acte du récent arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne constatant que l'Estonie n'a pas transposé la directive ECN+ dans sa législation nationale; invite instamment l'Estonie à transposer intégralement la directive ECN+; invite tous les États membres à veiller à la bonne mise en œuvre de cette directive;

Or. en

Amendement 209
Martin Schirdewan, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. invite les États membres à soumettre l'obtention de l'aide d'État à des conditionnalités environnementales afin de favoriser une économie zéro émission et zéro déchet ainsi que la préservation de la biodiversité;

Or. en

Amendement 210
Martin Schirdewan, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quinquies. regrette les enquêtes approfondies de la Commission sur les règles en matière d'aides d'État dans les cas des opérateurs publics de fret ferroviaire Fret SNCF et DB Cargo; regrette que les enquêtes fassent pression sur les opérateurs pour qu'ils mettent en œuvre des plans de restructuration, qui impliquent une réduction des activités et des coûts afin de se conformer à la logique du marché alors que le transport de marchandises devrait être un service public; déplore que la restructuration ait entraîné la perte de centaines d'emplois en Allemagne et en France; demande à la Commission de consulter les syndicats et de garantir les droits des travailleurs dans de tels cas; rappelle à la Commission les objectifs fixés par la stratégie pour une mobilité durable et intelligente dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, qui vise à doubler le transport ferroviaire de marchandises et à réduire les émissions globales des transports de 90 % d'ici à 2050; souligne que la politique de concurrence ne devrait pas freiner les progrès de la transition écologique pour laquelle le fret ferroviaire est essentiel; demande une réforme des règles de concurrence pour ces motifs;

Or. en

Amendement 211
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. prend acte avec inquiétude de l'interprétation faite par le Tribunal de l'article 22 du règlement CE sur les concentrations dans l'affaire C-611/22 P (Illumina/Commission), laquelle annule l'approche de la Commission consistant à accepter les renvois d'accords non soumis à l'obligation de notification; constate que le règlement CE sur les concentrations équipe mal la Commission pour faire face aux acquisitions prédatrices; est fermement convaincu que l'incidence, sur le marché unique, des décisions relatives aux concentrations justifie l'ajout d'une base juridique relative au marché unique dans le règlement CE sur les concentrations, de manière à associer pleinement les colégislateurs, comme le fait le règlement sur les marchés numériques; encourage la Commission à inciter les États membres qui ont ou peuvent revendiquer la compétence nécessaire à examiner les acquisitions prédatrices potentielles à la lumière de leur législation nationale en matière de contrôle des concentrations, et à continuer à renvoyer ces accords conformément à l'article 22 du règlement CE sur les concentrations;	***supprimé***

Or. es

Amendement 212
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. prend acte avec inquiétude de l'interprétation faite par le Tribunal de l'article 22 du règlement CE sur les	13. prend acte avec inquiétude de l'interprétation faite par le Tribunal de l'article 22 du règlement CE sur les

concentrations dans l'affaire C-611/22 P (Illumina/Commission), laquelle annule l'approche de la Commission consistant à accepter les renvois d'accords non soumis à l'obligation de notification; constate que le règlement CE sur les concentrations équipe mal la Commission pour faire face aux acquisitions prédatrices; est fermement convaincu que l'incidence, sur le marché unique, des décisions relatives aux concentrations justifie l'ajout d'une base juridique relative au marché unique dans le règlement CE sur les concentrations, de manière à associer pleinement les colégislateurs, comme le fait le règlement sur les marchés numériques; encourage la Commission à inciter les États membres qui ont ou peuvent revendiquer la compétence nécessaire à examiner les acquisitions prédatrices potentielles à la lumière de leur législation nationale en matière de contrôle des concentrations, et à continuer à renvoyer ces accords conformément à l'article 22 du règlement CE sur les concentrations;

concentrations dans l'affaire C-611/22 P (Illumina/Commission), laquelle annule l'approche de la Commission consistant à accepter les renvois d'accords non soumis à l'obligation de notification; constate que le règlement CE sur les concentrations équipe mal la Commission pour faire face aux acquisitions prédatrices; est fermement convaincu que l'incidence, sur le marché unique, des décisions relatives aux concentrations justifie l'ajout d'une base juridique relative au marché unique dans le règlement CE sur les concentrations, de manière à associer pleinement les colégislateurs, comme le fait le règlement sur les marchés numériques; encourage la Commission à inciter les États membres qui ont ou peuvent revendiquer la compétence nécessaire à examiner les acquisitions prédatrices potentielles à la lumière de leur législation nationale en matière de contrôle des concentrations, et à continuer à renvoyer ces accords conformément à l'article 22 du règlement CE sur les concentrations; ***demande à la Commission d'étudier la possibilité de réviser le règlement 139/2004 afin de pouvoir examiner les concentrations qui se situent sous les seuils européens ou nationaux, quels que soient les secteurs concernés;***

Or. en

Amendement 213
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. prend acte ***avec inquiétude*** de l'interprétation faite par le Tribunal de l'article 22 du règlement CE sur les concentrations dans l'affaire C-611/22 P (Illumina/Commission), laquelle annule	13. prend acte de l'interprétation faite par le Tribunal de l'article 22 du règlement CE sur les concentrations dans l'affaire C-611/22 P (Illumina/Commission), laquelle annule l'approche de la Commission

l'approche de la Commission consistant à accepter les renvois d'accords non soumis à l'obligation de notification; ***constate que le règlement CE sur les concentrations équipe mal*** la Commission ***pour faire face aux acquisitions prédatrices; est fermement convaincu que l'incidence, sur le marché unique, des décisions relatives aux concentrations justifie l'ajout d'une base juridique relative au marché unique*** dans ***le règlement CE sur les concentrations, de manière à associer pleinement les colégislateurs, comme le fait le règlement sur les marchés numériques***; encourage la Commission à inciter les États membres qui ont ou peuvent revendiquer la compétence nécessaire à examiner les acquisitions prédatrices potentielles à la lumière de leur législation nationale en matière de contrôle des concentrations***, et à continuer à renvoyer ces accords conformément à l'article 22 du règlement CE sur les concentrations***;

consistant à accepter les renvois d'accords non soumis à l'obligation de notification; ***souligne que*** la Commission ***devrait toujours s'en tenir aux interprétations judiciaires*** dans ***les décisions relatives aux affaires de concurrence afin d'éviter de compromettre davantage l'efficacité, la prévisibilité et la sécurité juridique qui doivent être garanties aux parties à une concentration pour le bon fonctionnement du marché intérieur de l'Union***[8 bis]; encourage la Commission à inciter les États membres qui ont ou peuvent revendiquer la compétence nécessaire à examiner les acquisitions prédatrices potentielles à la lumière de leur législation nationale en matière de contrôle des concentrations;

[8a] Affaire C-611/22, point 206

Or. en

Amendement 214
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. prend acte avec inquiétude de l'interprétation faite par le Tribunal de l'article 22 du règlement CE sur les concentrations dans l'affaire C-611/22 P (Illumina/Commission), laquelle annule l'approche de la Commission consistant à accepter les renvois d'accords non soumis à l'obligation de notification; constate que le règlement CE sur les concentrations	13. prend acte avec inquiétude de l'interprétation faite par le Tribunal de l'article 22 du règlement CE sur les concentrations dans l'affaire C-611/22 P (Illumina/Commission), laquelle annule l'approche de la Commission consistant à accepter les renvois d'accords non soumis à l'obligation de notification; constate que le règlement CE sur les concentrations ***ne***

équipe mal la Commission pour faire face aux acquisitions prédatrices; est fermement convaincu que l'incidence, sur le marché ***unique***, des décisions relatives aux concentrations justifie ***l'ajout*** d'une base juridique relative au marché ***unique*** dans le règlement CE sur les concentrations***, de manière à associer pleinement les colégislateurs, comme le fait le règlement sur les marchés numériques; encourage*** la Commission à ***inciter les*** États membres qui ont ou peuvent revendiquer la compétence nécessaire à examiner les acquisitions prédatrices potentielles à la lumière de leur législation nationale en matière de contrôle des concentrations, et à continuer à renvoyer ces accords conformément à l'article 22 du règlement CE sur les concentrations;

fournit pas à la Commission ***des outils suffisants*** pour faire face aux acquisitions prédatrices; est fermement convaincu que l'incidence, sur le marché ***intérieur***, des décisions relatives aux concentrations justifie ***l'inclusion*** d'une base juridique relative au marché ***intérieur*** dans le règlement CE sur les concentrations***; invite*** la Commission à ***exiger des*** États membres qui ont ou peuvent revendiquer la compétence nécessaire à examiner les acquisitions prédatrices potentielles à la lumière de leur législation nationale en matière de contrôle des concentrations, et à continuer à renvoyer ces accords conformément à l'article 22 du règlement CE sur les concentrations;

Or. en

Amendement 215
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. prend acte avec inquiétude de l'interprétation faite par ***le Tribunal*** de l'article 22 du règlement CE sur les concentrations dans l'affaire C-611/22 P (Illumina/Commission), laquelle annule l'approche de la Commission consistant à accepter les renvois d'accords non soumis à l'obligation de notification; constate que le règlement CE sur les concentrations équipe mal la Commission pour faire face aux acquisitions prédatrices; est fermement convaincu que l'incidence, sur le marché unique, des décisions relatives aux concentrations justifie l'ajout d'une base juridique relative au marché unique dans le règlement CE sur les concentrations, de manière à associer pleinement les	13. prend acte avec inquiétude de l'interprétation faite par ***la Cour de justice*** de l'article 22 du règlement CE sur les concentrations dans l'affaire C-611/22 P (Illumina/Commission), laquelle annule l'approche de la Commission consistant à accepter les renvois d'accords non soumis à l'obligation de notification; constate que le règlement CE sur les concentrations équipe mal la Commission pour faire face aux acquisitions prédatrices; est fermement convaincu que l'incidence, sur le marché unique, des décisions relatives aux concentrations justifie l'ajout d'une base juridique relative au marché unique dans le règlement CE sur les concentrations, de manière à associer pleinement les

colégislateurs, comme le fait le règlement sur les marchés numériques; encourage la Commission à inciter les États membres qui ont ou peuvent revendiquer la compétence nécessaire à examiner les acquisitions prédatrices potentielles à la lumière de leur législation nationale en matière de contrôle des concentrations, et à continuer à renvoyer ces accords conformément à l'article 22 du règlement CE sur les concentrations;

colégislateurs, comme le fait le règlement sur les marchés numériques; encourage la Commission à inciter les États membres qui ont ou peuvent revendiquer la compétence nécessaire à examiner les acquisitions prédatrices potentielles à la lumière de leur législation nationale en matière de contrôle des concentrations, et à continuer à renvoyer ces accords conformément à l'article 22 du règlement CE sur les concentrations;

Or. en

Amendement 216
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. note qu'en dépit d'enquêtes très médiatisées, l'application de la politique de concurrence et, en particulier, l'examen des fusions ont eu moins d'impact; note avec inquiétude que, depuis l'introduction du règlement sur les concentrations de 2004, seulement 0,7 % des concentrations notifiées ont été soit bloquées par la Commission, soit retirées à la suite d'une enquête, alors que les acquisitions par de grandes entreprises ont probablement contribué à l'augmentation de la concentration du marché et des marges bénéficiaires;

Or. en

Amendement 217
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»; demande, en outre, que ***les questions d'intérêt public, telles que la protection du climat, la durabilité et l'impact sur les travailleurs,*** soient prises en compte lors de l'examen de l'impact d'une concentration sur le marché intérieur;	14. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»***, qui implique que l'innovation est un moteur essentiel de la croissance économique et que la concentration d'entreprises, sous réserve d'une analyse appropriée, peut contribuer positivement à l'innovation et à la compétitivité en combinant les ressources et les capacités afin d'offrir de meilleurs produits et services***; demande, en outre, que ***l'efficacité du marché soit prise*** en compte lors de l'examen de l'impact d'une concentration sur le marché intérieur; ***souligne que l'examen des concentrations sur le marché intérieur ne doit pas se fonder sur des considérations sans rapport avec les performances économiques et la concurrence effective, et précise que les interventions de l'État doivent être réduites au minimum et limitées aux cas où il existe un risque manifeste que la concentration entrave la concurrence effective ou conduise à un abus de pouvoir de marché au détriment des consommateurs;***
	Or. es

Amendement 218
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»; ***demande, en outre, que les questions d'intérêt public, telles que la protection du climat, la durabilité et l'impact sur les travailleurs, soient prises en compte lors de l'examen de l'impact***	14. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»;

d'une concentration sur le marché intérieur;

Or. de

Amendement 219
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***se félicite*** de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»; demande, en outre, que les questions d'intérêt public, telles que la protection du climat, la durabilité et l'impact sur les travailleurs, soient prises en compte lors de l'examen de l'impact d'une concentration sur le marché intérieur;	14. ***prend acte*** de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»; demande, en outre, que les questions d'intérêt public, telles que la protection du climat, la durabilité et l'impact sur les travailleurs, ***le pluralisme des médias et la vie privée,*** soient prises en compte lors de l'examen de l'impact d'une concentration sur le marché intérieur ***et de l'existence de pratiques anticoncurrentielles au titre des articles 101 et 102 du traité FUE***;

Or. en

Amendement 220
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»; demande, en outre, que les questions d'intérêt public, telles que la protection du climat, la durabilité ***et*** l'impact sur les travailleurs, soient prises en compte lors de l'examen de l'impact d'une concentration sur le marché	14. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»; demande, en outre, que les questions d'intérêt public, telles que la protection du climat, la durabilité***,*** l'impact sur les travailleurs, ***la compétitivité de nos marchés et l'autonomie de nos industries, en particulier le secteur de l'énergie,***

intérieur;	soient prises en compte lors de l'examen de l'impact d'une concentration sur le marché intérieur;

Or. en

Amendement 221
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»; demande, en outre, que les questions d'intérêt public***, telles que la protection du climat, la durabilité et l'impact sur les travailleurs,*** soient prises en compte lors de l'examen de l'impact d'une concentration sur le marché intérieur;	14. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»; demande, en outre, que les questions d'intérêt public soient prises en compte lors de l'examen de l'impact d'une concentration sur le marché intérieur;

Or. en

Amendement 222
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»***; demande, en outre, que les questions d'intérêt public, telles que la protection du climat, la durabilité et l'impact sur les travailleurs, soient prises en compte lors de l'examen de l'impact d'une concentration sur le marché intérieur***;	14. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation» ***dans les cas où une concentration accroît la capacité et l'incitation à innover; invite la Commission européenne à analyser et à développer davantage ce concept***;

Or. en

Amendement 223
Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»; demande, en outre, que les questions d'intérêt public, telles que la protection du climat, la durabilité et l'impact sur les travailleurs, soient prises en compte lors de l'examen de l'impact d'une concentration sur le marché intérieur;	14. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»; demande, en outre, que les questions d'intérêt public, telles que la protection du climat, la durabilité***, la garantie de service*** et l'impact sur les travailleurs, soient prises en compte lors de l'examen de l'impact d'une concentration sur le marché intérieur;

Or. en

Amendement 224
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»; demande, en outre, que les ***questions d'intérêt public, telles que la protection du climat, la durabilité et l'impact sur les travailleurs,*** soient ***prises*** en compte ***lors de l'examen de l'impact d'une concentration sur le marché intérieur***;	14. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»; demande, en outre, que les ***risques de perturbation de l'économie de l'Union*** soient ***pris*** en compte ***dans les évaluations de la DG Concurrence***[9 bis];

[9 bis] ***The future of European competitiveness [L'avenir de la compétitivité européenne], partie B | In-depth analysis and recommendations [Analyse approfondie et recommandations], chapitre 4 -***

Revamping competition [Réorganisation de la concurrence], p. 298.

Or. en

Amendement 225
Aleksandar Nikolic, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»; demande***, en outre, que les questions d'intérêt public, telles*** que la ***protection du climat, la durabilité et l'impact sur les travailleurs, soient prises*** en compte lors de l'examen de l'impact d'une concentration sur le marché intérieur;	14. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»; demande ***dès lors*** que la ***capacité à être source d'innovations soit prise*** en compte lors de l'examen de l'impact d'une concentration sur le marché intérieur;

Or. fr

Amendement 226
Aleksandar Nikolic, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»; demande, en outre, que les questions d'intérêt public, telles que ***la protection du climat, la durabilité et*** l'impact sur les travailleurs, soient prises en compte lors de l'examen de l'impact d'une concentration sur le marché intérieur;	14. se félicite de la proposition de Mario Draghi relative à une «défense de l'innovation»; demande, en outre, que les questions d'intérêt public, telles que l'impact sur les travailleurs ***ou l'indépendance stratégique européenne***, soient prises en compte lors de l'examen de l'impact d'une concentration sur le marché intérieur;

Or. fr

Amendement 227
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la Commission à adopter une approche prospective de la consolidation dans l'Union, comme le proposent également les rapports Draghi et Letta, en tenant compte de l'importance stratégique et de l'impact pro-concurrentiel de l'échelle et des conditions d'investissement favorables dans certains secteurs pour stimuler l'innovation et la concurrence à long terme;

Or. en

Amendement 228
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. prend note de la proposition de mesures correctives «ex post» en matière de concentrations présentée dans le rapport Draghi; se félicite de l'examen des solutions correctives structurelles tout en notant que le contrôle des concentrations ex post n'est pas un substitut parfait au contrôle des concentration ex ante, étant donné que les inversions (partielles) de l'intégration des entreprises peuvent présenter des difficultés pratiques;

Or. en

Amendement 229
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. demande à la Commission de recenser les obstacles nationaux qui peuvent l'empêcher de considérer le marché européen comme le marché pertinent dans l'analyse des concentrations; invite la Commission à présenter une proposition législative visant à supprimer ces obstacles;

Or. en

Amendement 230
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande une mise à jour des cadres d'évaluation des concentrations afin de tenir compte des réalités de l'économie numérique, dans laquelle le pouvoir de marché peut se manifester de manières qui ne se limitent pas aux parts de marché traditionnelles; soutient l'élaboration de ***nouvelles*** méthodes d'analyse des effets de position dominante et de réseau fondés sur les données;	15. demande une mise à jour des cadres d'évaluation des concentrations afin de tenir compte des réalités de l'économie numérique, dans laquelle le pouvoir de marché peut se manifester de manières qui ne se limitent pas aux parts de marché traditionnelles; soutient l'élaboration de méthodes ***avancées*** d'analyse des effets de position dominante et de réseau fondés sur les données ***, en soulignant le rôle critique du choix du consommateur dans la sélection des services et des dispositifs numériques***; ***encourage la Commission à renforcer les mécanismes permettant l'interopérabilité entre les services et les appareils, en favorisant l'innovation et la concurrence dans l'écosystème numérique;***

Or. en

Amendement 231
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Engin Eroglu, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande une mise à jour des cadres d'évaluation des concentrations afin de tenir compte des réalités de l'économie numérique, dans laquelle le pouvoir de marché peut se manifester de manières qui ne se limitent pas aux parts de marché traditionnelles; soutient l'élaboration de nouvelles méthodes d'analyse des effets de position dominante et de réseau fondés sur les données;	15. demande une mise à jour des cadres d'évaluation des concentrations afin de tenir compte des réalités de l'économie numérique, dans laquelle le pouvoir de marché peut se manifester de manières qui ne se limitent pas aux parts de marché traditionnelles; soutient l'élaboration de nouvelles méthodes d'analyse des effets de position dominante et de réseau fondés sur les données; ***encourage la Commission à mieux tenir compte du préjudice possible à la concurrence au moment d'évaluer les fusions, quand l'expansion dans des marchés voisins aurait pour effet de renforcer la position dominante dans le marché principal de la société acquérante;***

Or. en

Amendement 232
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande une mise à jour des cadres d'évaluation des concentrations afin de tenir compte des réalités de l'économie numérique, dans laquelle le pouvoir de marché peut se manifester de manières qui ne se limitent pas aux parts de marché	15. demande une mise à jour des cadres d'évaluation des concentrations afin de tenir compte des réalités de l'économie numérique, dans laquelle le pouvoir de marché peut se manifester de manières qui ne se limitent pas aux parts de marché

traditionnelles; soutient l'élaboration de nouvelles méthodes d'analyse des effets de position dominante et de réseau fondés sur les données;	traditionnelles; soutient l'élaboration de nouvelles méthodes d'analyse des effets de position dominante et de réseau fondés sur les données ***y compris une utilisation plus systématique de la comptabilité standard et de l'analyse financière***;

Or. en

Amendement 233
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande une mise à jour des cadres d'évaluation des concentrations afin de tenir compte des réalités de l'économie numérique, dans laquelle le pouvoir de marché peut se manifester de manières qui ne se limitent pas aux parts de marché traditionnelles; soutient l'élaboration de nouvelles méthodes d'analyse des effets de position dominante et de réseau fondés sur les données;	15. demande une mise à jour des cadres d'évaluation des concentrations afin de tenir compte des réalités de l'économie numérique, dans laquelle le pouvoir de marché peut se manifester de manières qui ne se limitent pas aux parts de marché traditionnelles ***dans des marchés particuliers***; soutient l'élaboration de nouvelles méthodes d'analyse des effets de position dominante et de réseau fondés sur les données ***et les infrastructures***;

Or. en

Amendement 234
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***demande*** une mise à jour des cadres d'évaluation des concentrations afin de tenir compte des réalités de l'économie numérique, dans laquelle le pouvoir de marché peut se manifester de manières qui	15. ***propose*** une mise à jour des cadres d'évaluation des concentrations afin de tenir compte des réalités de l'économie numérique, dans laquelle le pouvoir de marché peut se manifester de manières qui

ne se limitent pas aux parts de marché traditionnelles; soutient l'élaboration de nouvelles méthodes d'analyse des effets de position dominante et de réseau fondés sur les données;	ne se limitent pas aux parts de marché traditionnelles; soutient l'élaboration de nouvelles méthodes d'analyse des effets de position dominante et de réseau fondés sur les données;

Or. es

Amendement 235
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Engin Eroglu, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne les besoins futurs de l'Union en matière de connectivité en termes d'infrastructures et d'investissements; demande à la Commission de réviser les lignes directrices sur les fusions pour adopter une stratégie plus complète de l'évaluation des gains d'efficacité dans le contrôle des concentrations et la coopération dans ce domaine; fait observer que l'évaluation de la coopération horizontale devrait également reconnaître l'importance de la collaboration dans les marchés dominés par les contrôleurs d'accès;

Or. en

Amendement 236
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. demande que les seuils de compétence quantitatifs prévus par le règlement de l'UE sur les concentrations

soient revus régulièrement afin de refléter l'évolution du marché; indique en particulier que les seuils de chiffre d'affaires prévus par le règlement sur les concentrations à eux seuls pourraient ne pas suffire à détecter toutes les affaires qui devraient être examinées par les autorités de concurrence;

Or. en

Amendement 237
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. demande que le contrôle des concentrations de l'Union prenne en compte les pratiques utilisées par les entreprises dominantes pour éviter les enquêtes formelles, telles que l'utilisation croissante de «partenariats» dans le secteur de l'intelligence artificielle; estime, le cas échéant, que cela devrait supposer la mise à jour du règlement communautaire sur les concentrations et des communications et lignes directrices qui s'y rapportent;

Or. en

Amendement 238
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission à agir à l'égard des enquêtes en matière de	16. invite la Commission à agir à l'égard des enquêtes en matière de

pratiques anticoncurrentielles d'une longueur excessive, au cours desquelles les entreprises continuent de tirer profit desdites pratiques;	pratiques anticoncurrentielles d'une longueur excessive, au cours desquelles les entreprises continuent de tirer profit desdites pratiques; ***demande à la Commission d'introduire un délai pour les affaires d'ententes et d'abus de position dominante afin de garantir l'efficacité des règles de l'Union; demande à la Commission d'adopter d'autres mesures provisoires afin de mettre un terme à toute pratique qui pourrait nuire gravement à la concurrence, en particulier sur les marchés dynamiques et en évolution rapide, comme les marchés numériques;***

Or. en

Amendement 239
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission à agir à l'égard des enquêtes en matière de pratiques anticoncurrentielles d'une longueur excessive, au cours desquelles les entreprises ***continuent de tirer profit desdites pratiques***;	16. invite la Commission à agir à l'égard des enquêtes en matière de pratiques anticoncurrentielles d'une longueur excessive, au cours desquelles les entreprises ***peuvent être confrontées à des incertitudes prolongées qui ralentissent leur capacité à être compétitives et à innover***; ***rappelle que des recherches trop longues peuvent générer des coûts inutiles et décourager l'investissement et réduire le dynamisme***;

Or. es

Amendement 240
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission à agir à l'égard des enquêtes en matière de pratiques anticoncurrentielles d'une longueur excessive, au cours desquelles les entreprises continuent de tirer profit desdites pratiques;	16. invite la Commission à agir à l'égard des enquêtes en matière de pratiques anticoncurrentielles d'une longueur excessive, au cours desquelles les entreprises continuent de tirer profit desdites pratiques ***et à exercer pleinement ses pouvoirs, par exemple en recourant plus fréquemment à des mesures provisoires***;

Or. en

Amendement 241
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission à ***agir à l'égard des enquêtes*** en matière de pratiques anticoncurrentielles ***d'une longueur excessive, au cours desquelles les entreprises continuent de tirer profit desdites pratiques***;	16. invite la Commission à ***accélérer les procédures*** en matière de pratiques anticoncurrentielles***, à définir des délais appropriés pour les procédures ainsi qu'à garantir un suivi efficace des décisions prises***;

Or. en

Amendement 242
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. demande à la Commission d'utiliser rapidement les instruments commerciaux disponibles pour prévenir la

concurrence déloyale dans le marché intérieur, c'est-à-dire au moyen d'outils tels que l'instrument international pour les marchés publics et le règlement sur les subventions étrangères, et de maintenir des conditions de concurrence équitables avec les entreprises étrangères soutenues par d'importantes subventions publiques; ajoute que le dumping social et environnemental devrait également être traité par les règles de concurrence;

Or. en

Amendement 243
Martin Schirdewan

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. demande des droits de consultation et de participation obligatoires pour les travailleurs dans les décisions en matière de concentration et d'acquisition;

Or. en

Amendement 244
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Alinéa 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	demande qu'une plus grande attention soit accordée au secteur numérique, en veillant à ce que les grandes plateformes en ligne et les géants de la technologie n'abusent pas de leur position dominante; souligne l'importance d'appliquer des règles spécifiques pour empêcher les distorsions de concurrence dans ce

domaine, en encourageant l'Union et les États membres à recourir à des formes spécifiques de taxation;

Or. it

Amendement 245
Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***se félicite des deux affaires marquantes*** qui ***ont*** récemment confirmé que, comme l'affirme la Commission, l'accord fiscal irlandais avec Apple ***et Google constitue une pratique anticoncurrentielle***;	17. ***prend acte de l'affaire*** qui ***a*** récemment confirmé que, comme l'affirme la Commission, l'accord fiscal irlandais ***historique*** avec Apple***, en vigueur de 2003 à 2014, n'était pas conforme à la législation de l'Union en matière d'aides d'État***; ***reconnaît que le cadre juridique irlandais a changé depuis lors et que l'arrangement fiscal n'est plus applicable***; ***note également le récent arrêt de la CJUE selon lequel les pratiques de Google concernant son service de comparaison de prix n'étaient pas conformes au droit de la concurrence de l'Union;***

Or. en

Amendement 246
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***se félicite des*** deux affaires marquantes qui ont récemment confirmé que, comme l'affirme la Commission, l'accord fiscal irlandais avec Apple et Google constitue une pratique anticoncurrentielle;	17. ***rappelle les*** deux affaires marquantes qui ont récemment confirmé que, comme l'affirme la Commission, l'accord fiscal irlandais avec Apple et Google constitue une pratique anticoncurrentielle; ***rappelle que s'il est***

nécessaire de corriger les pratiques qui nuisent au libre marché, l'approche de la Commission doit être de veiller à ce que les marchés restent ouverts, tout en respectant le principe de subsidiarité en matière de politique fiscale; rappelle que les États doivent conserver leur autonomie pour mener des politiques fiscales qui favorisent la croissance économique, l'investissement et la compétitivité au sein de leurs économies respectives;

Or. es

Amendement 247
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. se félicite des deux ***affaires marquantes*** qui ont récemment confirmé que, comme l'affirme la Commission, l'accord fiscal irlandais avec Apple ***et Google*** constitue une ***pratique anticoncurrentielle***;	17. se félicite des deux ***arrêts marquants*** qui ont récemment confirmé que, comme l'affirme la Commission, l'accord fiscal irlandais avec Apple constitue une ***aide d'État illégale et que Google a abusé de sa position dominante en violation des traités***; ***encourage la Commission à poursuivre la lutte contre les abus en matière d'aides d'État impliquant des allègements fiscaux sélectifs pour les entreprises;***

Or. en

Amendement 248
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. se félicite des deux affaires marquantes qui ont récemment confirmé que, comme l'affirme la Commission, l'accord fiscal irlandais avec Apple et Google constitue une pratique anticoncurrentielle;	17. se félicite des deux affaires marquantes qui ont récemment confirmé que, comme l'affirme la Commission, l'accord fiscal irlandais avec Apple et Google constitue une pratique anticoncurrentielle; ***demande à la Commission de clarifier la législation existante afin que les avantages fiscaux qui faussent la concurrence soient considérés comme illégaux;***

Or. en

Amendement 249
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. se félicite des deux affaires marquantes qui ont récemment confirmé que, comme l'affirme la Commission, l'accord fiscal irlandais avec Apple et Google constitue une pratique anticoncurrentielle;	17. se félicite des deux affaires marquantes qui ont récemment confirmé que, comme l'affirme la Commission, l'accord fiscal irlandais avec Apple et Google constitue une pratique anticoncurrentielle ***en raison de l'octroi d'aides d'État illégales***;

Or. en

Amendement 250
Regina Doherty, Lídia Pereira, Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***se félicite*** des deux affaires ***marquantes qui ont récemment confirmé que, comme l'affirme la Commission, l'accord fiscal irlandais avec*** Apple ***et***	17. ***prend acte*** des deux affaires ***récentes de la CJUE concernant, respectivement, l'impôt payé par*** Apple ***en vertu de règles fiscales antérieures datant***

Google ***constitue une pratique anticoncurrentielle***;	***d'avant 2007 et désormais illégales, et les activités de*** Google ***jugées anticoncurrentielles***;

Or. en

Amendement 251
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. se félicite des deux affaires marquantes qui ont récemment confirmé que, comme l'affirme la Commission, l'accord ***fiscal*** irlandais ***avec*** Apple et Google constitue une pratique anticoncurrentielle;	17. se félicite des deux affaires marquantes qui ont récemment confirmé que, comme l'affirme la Commission, l'accord irlandais ***pour les aides d'État octroyées à*** Apple et Google constitue une pratique anticoncurrentielle;

Or. en

Amendement 252
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. regrette vivement le décret présidentiel américain qui affirme que l'accord fiscal mondial négocié par l'OCDE n'a «ni force ni effet aux États-Unis», entraînant le retrait des États-Unis des négociations; souligne l'importance du multilatéralisme pour garantir que les multinationales paient leur juste part de l'impôt là où la valeur est créée; souligne que le pilier II de l'accord fiscal mondial négocié par l'OCDE fixe un plancher à la concurrence fiscale dommageable, mettant ainsi un terme au nivellement par

le bas de l'impôt sur les sociétés, qui a érodé les recettes fiscales, porté atteinte à l'équité et accru les inégalités dans le monde; estime que l'Union devrait soutenir pleinement la directive relative au pilier II afin d'empêcher un retour à une concurrence fiscale débridée au détriment des recettes publiques;

Or. en

Amendement 253
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***souligne*** les concentrations ***inquiétantes*** sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, ***sur*** la compétitivité, la protection des données, la société et la démocratie européennes; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques;	18. ***rappelle*** les concentrations sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; ***reconnaît que ces concentrations ne doivent pas être automatiquement interprétées comme des pratiques anticoncurrentielles, mais peuvent refléter l'efficacité et la capacité d'innovation des entreprises qui dominent les secteurs;*** souligne les effets négatifs, réels et potentiels, ***qui peuvent survenir dans*** la compétitivité, la protection des données, la société et la démocratie européennes; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques;

Or. es

Amendement 254
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne les concentrations inquiétantes sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité, la protection des données, la société et la démocratie européennes; ***prie instamment*** la Commission ***de se pencher sur*** les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques;	18. souligne les concentrations inquiétantes sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité, la protection des données, la société et la démocratie européennes; ***encourage*** la Commission ***à poursuivre ses efforts pour résoudre*** les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale**,** et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques***, comme en témoignent les progrès réalisés dans le cadre du règlement sur les marchés numériques. demande en outre l'ouverture de nouvelles enquêtes dans le secteur de l'informatique en nuage afin de garantir une concurrence loyale et l'innovation***;

Or. en

Amendement 255
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Engin Eroglu, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne les concentrations inquiétantes sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité, la protection des données, la	18. souligne les concentrations inquiétantes sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité, la protection des données, la

société et la démocratie européennes; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques;	société et la démocratie européennes; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques; ***demande instamment à la Commission de s'attaquer à la concentration verticale croissante des acteurs dominants dans la chaîne de valeur de la publicité, qui met en péril le secteur européen de la publicité en ligne;***

Or. en

Amendement 256
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne les concentrations inquiétantes sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité, la protection des données, la société et la démocratie européennes; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques;	18. souligne les concentrations inquiétantes sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité, la protection des données, la société et la démocratie européennes; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel ***dans les couches de matériel et d'informatique en nuage***, la concentration verticale***, l'influence structurelle exercée par les grands opérateurs historiques sur l'écosystème des compléments interdépendants*** et l'exploitation de l'effet de levier ***transversal*** sur les marchés numériques;

Or. en

Amendement 257
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne les concentrations inquiétantes sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité, la protection des données, la société et la démocratie européennes; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques;	18. souligne les concentrations inquiétantes sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage***, les puces*** et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité***, la résilience des chaînes d'approvisionnement***, la protection des données, la société et la démocratie européennes; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale***, la manipulation algorithmique de la sphère publique numérique,*** et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques;

Or. en

Amendement 258
Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne les concentrations inquiétantes sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets	18. souligne les concentrations inquiétantes sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets

négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité, la protection des données, la société et la démocratie européennes; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques;

négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité, la protection des données, la société et la démocratie européennes***, de l'abus de position dominante de certains acteurs du marché***; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques;

Or. en

Amendement 259
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne les concentrations inquiétantes sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité, la protection des données, la société et la démocratie européennes; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques;	18. souligne les concentrations inquiétantes sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité, la protection des données, la société et la démocratie européennes; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques ***en appliquant fermement le règlement sur les marchés numériques***;

Or. en

Amendement 260
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne les concentrations inquiétantes sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité, la protection des données, la société et la démocratie européennes; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques;	18. souligne les concentrations inquiétantes sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité, la protection des données, la société et la démocratie européennes; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale***, la nécessité d'une taxation*** et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques;

Or. it

Amendement 261
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne les concentrations ***inquiétantes*** sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité***, la protection des données, la société et la démocratie européennes***; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies***, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques***;	18. souligne les concentrations sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité ***européenne***; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies ***en tenant compte du potentiel d'innovation futur dans ses évaluations, en dépit de son incertitude***;

Or. en

Amendement 262
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne les concentrations inquiétantes sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité, la protection des données, la société et la démocratie européennes; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques;	18. souligne les concentrations inquiétantes sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage***, le commerce électronique*** et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité, la protection des données, la société et la démocratie européennes; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques;

Or. en

Amendement 263
Aleksandar Nikolic, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne les concentrations inquiétantes sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité***,*** la protection des données***, la***	18. souligne les concentrations inquiétantes sur divers marchés numériques, tels que les médias sociaux, les moteurs de recherche, l'intelligence artificielle, les services en nuage et la publicité en ligne; souligne les effets négatifs, réels et potentiels, sur la compétitivité ***et*** la protection des données;

société et la démocratie européennes; prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques;	prie instamment la Commission de se pencher sur les questions propres au marché des technologies, notamment le pouvoir infrastructurel, la concentration verticale et l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés numériques;

Or. fr

Amendement 264
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. fait remarquer que d'importants acteurs numériques tirent parti de leur pouvoir de marché, de leur pouvoir sur les consommateurs, de leurs ressources financières et de la concentration des données sur un marché pour bénéficier d'un effet de levier sur un autre marché; souligne que les petits acteurs ne peuvent pas rivaliser contre les facteurs susmentionnés, une situation qui accentue la dépendance des citoyens européens à l'égard du même petit nombre d'entreprises et qui compromet l'autonomie stratégique; demande un contrôle accru de la mise à profit des positions dominantes dans les secteurs numériques dans d'autres secteurs et de l'autonomie stratégique de l'Union grâce à la révision du règlement sur les concentrations afin de garantir que l'exploitation de l'effet de levier sur les marchés puisse être contrôlée plus efficacement;

Or. en

Amendement 265
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. est préoccupé par le degré de concentration du marché dans le secteur de l'informatique en nuage et par les pratiques anticoncurrentielles liées à des conditions de licence complexes et non transparentes ou à des offres groupées forcées, qui ont pour effet qu'il est de plus en plus difficile pour les clients de changer de fournisseur d'informatique en nuage, ce qui souligne la nécessité d'un éventail diversifié de fournisseurs pour favoriser la concurrence; invite les autorités de la concurrence à accorder une attention particulière à ces pratiques susceptibles de nuire à la concurrence et de limiter les choix des clients;

Or. en

Amendement 266
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. insiste sur le rôle crucial que joue l'interopérabilité sur la contestabilité des marchés en baissant les coûts de transfert sur les marchés numériques et sur l'amélioration du bien-être des consommateurs grâce à leur choix, notamment le choix parmi des alternatives plus respectueuses de la vie privée, plus durables et plus sociales; demande instamment à la Commission de progresser rapidement dans la mise en

œuvre des obligations d'interopérabilité existantes pour les services de messagerie en vertu du règlement sur les marchés numériques, des obligations d'interopérabilité existantes pour les fournisseurs de services en nuage en vertu du règlement sur les données et de commencer à travailler sur le réexamen pour mai 2026; demande instamment à la Commission d'étendre les obligations d'interopérabilité prévues par le règlement sur les marchés numériques aux services de réseaux sociaux en ligne; demande instamment à la Commission d'examiner si les obligations d'interopérabilité et de portabilité des données pour les fournisseurs de services en nuage sont, dans la pratique, suffisamment efficaces et accessibles pour permettre un changement facile afin de favoriser une concurrence loyale sur les marchés des services en nuage et des opportunités pour les PME européennes; souligne la nécessité pour la Commission d'inclure les gardiens de la chaîne de valeur de l'IA dans le champ d'application du règlement sur les marchés numériques;

Or. en

Amendement 267
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. est également préoccupé par le développement rapide des services d'IA, qui risque d'entraîner une concentration du marché; souligne que le règlement sur le marché numérique contient plusieurs dispositions qui doivent être utilisées pour empêcher les gardiens de restreindre les développeurs d'IA émergents, comme le

classement équitable, la transparence dans la publicité ou l'accès aux données; invite la Commission à surveiller de près les services d'IA dans le cadre du règlement sur le marché numérique; envisage des désignations supplémentaires en tant que services de plateforme de base et d'agir rapidement pour répondre au risque que les consommateurs soient contraints d'utiliser des services d'IA prédéterminés sur leurs appareils mobiles, en veillant à ce que les systèmes d'IA restent soumis au choix de l'utilisateur et transparents, préservant ainsi la concurrence et le choix des consommateurs;

Or. en

Amendement 268
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 18 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 quater. encourage la Commission à utiliser tous les outils à sa disposition pour lutter contre les «acquisitions prédatrices» des acteurs dominants, qui peuvent influer sur la contestabilité et l'équité du marché unique numérique et avoir un effet préjudiciable sur le choix des consommateurs; note l'importance des données et des outils d'analyse des données comme l'un des facteurs dissuasifs pour les concentrations du marché numérique et les acquisitions dans le secteur numérique; demande au comité européen de la protection des données de formuler, en cas de concentrations impliquant un ou plusieurs opérateurs dans les secteurs numériques, un avis de caractère obligatoire sur la pertinence des

ensembles de données pour le projet de concentration, sur les données à caractère personnel traitées par l'acquisition envisagée et sur les incidences potentielles du projet de concentration sur les droits à la vie privée et à la protection des données; invite la Commission à s'attaquer au partage non consensuel de données entre services, qui porte atteinte aux droits des consommateurs en matière de protection des données, renforce les concentrations de pouvoir en matière de données et réduit le contrôle des consommateurs sur leurs données; souligne que le défaut d'application du RGPD en Irlande avantage, sur le plan concurrentiel, un petit nombre de grandes plateformes numériques du fait qu'il laisse passer les atteintes à la vie privée pour la collecte des données et renforce la concentration des données;

Or. en

Amendement 269
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 18 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 quater. souligne le rôle clé du réseau européen de la concurrence; invite la Commission à donner la priorité à un dialogue constructif et à une coopération au niveau international; souligne la nécessité d'accroître la collaboration entre les autorités en matière de pratiques anticoncurrentielles et d'autres régulateurs sectoriels, tels que ceux qui supervisent la protection des données, afin de surveiller efficacement l'utilisation abusive des données par les entreprises et d'empêcher les entreprises d'utiliser les données des consommateurs pour obtenir un avantage concurrentiel

déloyal; salue le rôle important joué par les autorités nationales de concurrence (ANC) dans l'application des dispositions du règlement sur les marchés numériques et des initiatives législatives nationales mises en place afin de lutter contre les comportements anticoncurrentiels des grandes plateformes en ligne dans le secteur numérique; insiste, à ce propos, sur l'importance de mener une action coordonnée et homogène qui n'est pas contraire, d'une part, à l'application du règlement sur les marchés numériques et, d'autre part, aux règles nationales en matière de concurrence dans les secteurs numériques, comme le prévoit l'article 1, paragraphe 6, dudit règlement;

Or. en

Amendement 270
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 18 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 quinquies. insiste sur les caractéristiques des marchés numériques, à savoir le l'agrégation et l'utilisation des données, les marchés multilatéraux, les effets de réseau directs et indirects, le multi-hébergement, les coûts de transfert non monétaires autres que le tarif, comme le réseau constitué par les utilisateurs, les coûts d'apprentissage et la réputation ou les évaluations des utilisateurs spécifiques à la plateforme; souligne que le pouvoir sur les consommateurs des acteurs numériques est déterminé par le rôle des données et le rôle des effets de réseau directs et indirects; se félicite de la révision de la communication sur la définition du marché afin de mieux évaluer les marchés numériques et invite

instamment la Commission à tenir compte de facteurs non monétaires, tels que les facteurs susmentionnés, dans la définition des marchés numériques et des positions de pouvoir sur ces marchés, tels que les coûts de changement autres que la tarification, lors de l'évaluation du pouvoir de marché;

Or. en

Amendement 271
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 18 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 sexies. souligne que les effets de la concentration du pouvoir sur les marchés numériques ne se limitent pas à entraver la concurrence avec d'autres entreprises, mais comprennent des effets tels que le pouvoir sur les consommateurs, l'impact potentiel sur les droits fondamentaux, la vie privée et la protection des données, ainsi que l'impact potentiel sur la liberté des médias, la société et la démocratie;

Or. en

Amendement 272
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 18 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 septies. note les écosystèmes verticalement intégrés du secteur de l'IA, acquis par le contrôle du matériel, des

données, des modèles d'IA et de la distribution; rappelle l'appel de la Commission en 2024 à contribuer et à étudier la dynamique du marché dans le secteur de l'IA, ainsi que la reconnaissance par la Commission que l'Union «ne peut pas répéter les mêmes erreurs que celles commises avec les médias sociaux et l'économie numérique»; invite la Commission à adopter une approche écosystémique à l'égard de ce secteur, notamment en développant et en appliquant de nouvelles théories de préjudice pour lutter contre l'enracinement des opérateurs historiques dans le secteur;

Or. en

Amendement 273
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 18 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 octies. se déclare préoccupé par l'utilisation croissante des mécanismes de tarification dynamique dans l'Union, en particulier pour les entreprises en position dominante; estime que la tarification dynamique sur les marchés où la demande est inélastique présente des risques pour l'équité du marché, la protection des consommateurs et l'intégrité du marché; demande à la Commission d'étudier des mesures réglementaires contre les méthodes de tarification opaques et hautement adaptatives pour les produits dont la demande est inélastique, qui peuvent conduire à des prix excessifs et discriminatoires;

Or. en

Amendement 274
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. demande l'application rigoureuse de toutes les règles en matière de concurrence, y compris le règlement sur les subventions étrangères et le règlement sur les marchés numériques, afin de lutter contre les pratiques de contrôle d'accès et de favoriser des marchés contestables et une concurrence loyale;	19. demande l'application rigoureuse de toutes les règles en matière de concurrence, y compris le règlement sur les subventions étrangères et le règlement sur les marchés numériques, afin de lutter contre les pratiques de contrôle d'accès et de favoriser des marchés contestables et une concurrence loyale; ***invite la Commission à veiller à la poursuite de la mise en œuvre et de l'application des lois existantes ainsi qu'à une évaluation stricte de leur efficacité avant l'introduction d'une nouvelle législation;***

Or. en

Amendement 275
Martin Schirdewan

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. demande l'application rigoureuse de toutes les règles en matière de concurrence, y compris le règlement sur les subventions étrangères et le règlement sur les marchés numériques, afin de lutter contre les pratiques de contrôle d'accès et de favoriser des marchés contestables et une concurrence loyale;	19. demande l'application rigoureuse de toutes les règles en matière de concurrence, y compris le règlement sur les subventions étrangères et le règlement sur les marchés numériques, afin de lutter contre les pratiques de contrôle d'accès et de favoriser des marchés contestables et une concurrence loyale; ***demande à la Commission d'interdire toute acquisition ou fusion pour les entreprises qui sont actuellement définies comme contrôleurs d'accès conformément à l'article 3 du règlement sur les marchés numériques;***

Or. en

Amendement 276
Francesco Ventola, Denis Nesci, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. demande l'application rigoureuse de toutes les règles en matière de concurrence, y compris le règlement sur les subventions étrangères et le règlement sur les marchés numériques, afin de lutter contre les pratiques de contrôle d'accès et de favoriser des marchés contestables et une concurrence loyale;	19. demande l'application rigoureuse de toutes les règles en matière de concurrence, y compris le règlement sur les subventions étrangères et le règlement sur les marchés numériques, afin de lutter contre les pratiques de contrôle d'accès et de favoriser des marchés contestables et une concurrence loyale; ***invite à contrebalancer la distorsion des mécanismes concurrentiels par les grandes plateformes web;***

Or. it

Amendement 277
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. demande l'application rigoureuse de toutes les règles en matière de concurrence, y compris le règlement sur les subventions étrangères et le règlement sur les marchés numériques, afin de lutter contre les pratiques de contrôle d'accès et de favoriser des marchés contestables et une concurrence loyale;	19. demande l'application rigoureuse de toutes les règles en matière de concurrence, y compris le règlement sur les subventions étrangères et le règlement sur les marchés numériques, afin de lutter contre les pratiques de contrôle d'accès et de favoriser des marchés contestables et une concurrence loyale ***et souligne que la Commission devrait disposer d'un personnel suffisant pour assurer l'application de ces règles***;

Or. en

Amendement 278
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. demande l'application rigoureuse de toutes les règles en matière de concurrence***, y compris le règlement sur les subventions étrangères et le règlement sur les marchés numériques,*** afin de lutter contre les pratiques de contrôle d'accès et de favoriser des marchés contestables et une concurrence loyale;	19. demande l'application rigoureuse de toutes les règles en matière de concurrence afin de lutter contre les pratiques de contrôle d'accès et de favoriser des marchés contestables et une concurrence loyale;

Or. es

Amendement 279
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. demande l'application ***rigoureuse*** de toutes les règles en matière de concurrence***, y compris le règlement sur les subventions étrangères et le règlement sur les marchés numériques,*** afin de lutter contre les pratiques de contrôle d'accès et de favoriser des marchés contestables et une concurrence loyale;	19. demande l'application de toutes les règles en matière de concurrence afin de lutter contre les pratiques de contrôle d'accès et de favoriser des marchés contestables et une concurrence loyale;

Or. en

Amendement 280
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. demande l'application rigoureuse de toutes les règles en matière de concurrence, y compris le règlement sur les subventions étrangères et le règlement sur les marchés numériques, afin de lutter contre les pratiques de contrôle d'accès et de favoriser des marchés contestables et une concurrence loyale;	19. demande ***à la Commission*** l'application rigoureuse ***et efficace*** de toutes les règles en matière de concurrence, y compris le règlement sur les subventions étrangères et le règlement sur les marchés numériques, afin de lutter contre les pratiques de contrôle d'accès et de favoriser des marchés contestables et une concurrence loyale;

Or. en

Amendement 281
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Engin Eroglu, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. souligne le risque que les gardiens tirent parti de leur accès privilégié aux intrants essentiels de l'IA, tels que les données, l'infrastructure informatique et l'informatique en nuage, et imposent des conditions déloyales ou déploient des pratiques anticoncurrentielles envers leurs concurrents afin de s'emparer du marché de l'IA; souligne la nécessité d'évaluer soigneusement les accords de coopération et les concentrations entre les gardiens, qui sont également des fournisseurs d'IA et des jeunes pousses, afin de prévenir tout risque de monopole dans le secteur des technologies de l'IA, qui évolue rapidement; invite la Commission à étudier la possibilité d'ajouter l'IA générative en tant que nouveau service de plateforme de base dans le cadre du règlement sur le marché numérique;

Or. en

Amendement 282
Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. souligne qu'il est important que les projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) soient approuvés sur la base de leur contribution probable aux retombées économiques au sein de l'Union, à la création d'emplois de qualité, ainsi qu'à l'impact positif sur la transition verte et numérique dans l'Union;

Or. en

Amendement 283
Francesco Ventola, Denis Nesci, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. invite à prendre des mesures en matière de fiscalité internationale, en mettant en œuvre l'impôt minimum mondial et en approuvant le premier pilier du projet BEPS (érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices), ou des mesures qui s'en inspirent.

Or. it

Amendement 284
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. demande l'extension urgente du règlement sur le marché numérique aux pratiques anticoncurrentielles dans les secteurs de l'IA et de l'informatique en nuage, y compris en mettant à jour la législation si nécessaire;

Or. en

Amendement 285
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Engin Eroglu, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. se félicite de l'engagement pris par la Commission d'appliquer correctement le règlement sur le marché numérique et prend acte des six procédures de non-conformité lancées à l'encontre de certains gardiens désignés; est profondément préoccupé par les retards potentiels dans les enquêtes critiques et par la capacité de la Commission à respecter ses obligations «de moyens» et à prendre une décision sur les procédures de non-conformité dans un délai de 12 mois; invite la Commission à conclure ces enquêtes dans les meilleurs délais et à infliger des amendes le cas échéant;

Or. en

Amendement 286
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Engin Eroglu, Billy Kelleher

Proposition de résolution

Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quater. se félicite de la première décision finale prise en septembre 2024 au titre du règlement sur les subventions étrangères; souligne l'importance de ce nouvel outil et la nécessité de lancer des enquêtes en temps utile, étant donné que deux enquêtes approfondies lancées au titre du règlement sur les subventions étrangères ont conduit des opérateurs économiques soupçonnés de bénéficier de subventions étrangères déloyales à se retirer eux-mêmes des appels d'offres et des marchés publics; demande à la Commission d'assurer des ressources adéquates et suffisantes pour mettre en œuvre ce règlement;

Or. en

Amendement 287
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quinquies. se félicite des deux premières procédures de spécification au titre de l'article 8, paragraphe 2, du règlement sur le marché numérique visant à aider un gardien désigné[1 bis] à se conformer à ses obligations en matière d'interopérabilité au titre du règlement sur le marché numérique et qui formalisent le dialogue réglementaire visant à garantir le respect effectif des obligations du règlement sur le marché numérique; souligne que la promotion d'une plus grande interopérabilité, y compris entre les services des gardiens, offrirait des avantages significatifs aux entreprises et

aux consommateurs européens; invite la Commission à prendre des mesures rapides et décisives pour mettre en œuvre et appliquer les mesures correctives nécessaires;

[1 bis] ***https://digital-markets-act.ec.europa.eu/commission-starts-first-proceedings-specify-apples-interoperability-obligations-under-digital-2024-09-19_en***

Or. en

Amendement 288
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 19 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 sexies. se félicite de l'adoption du règlement sur les données qui permet aux clients de passer d'un fournisseur de services de traitement de données en nuage à un autre, mais souligne que des règles et des mesures correctives supplémentaires sont également nécessaires pour rétablir une concurrence loyale et équitable sur le marché européen de l'informatique en nuage; regrette qu'aucun fournisseur de services en nuage n'ait été désigné comme gardien en vertu du règlement sur le marché numérique; encourage les autorités nationales de la concurrence à enquêter sur les pratiques anticoncurrentielles sur le marché de l'informatique en nuage, y compris les conditions de licence complexes, les offres groupées forcées et les incitations commerciales qui créent des dépendances à long terme à l'égard d'un seul fournisseur d'informatique en nuage; invite la Commission à proposer des mesures visant à restreindre ces

	pratiques lorsqu'elles nuisent à la concurrence et limitent le choix des clients; souligne la nécessité de s'attaquer aux pratiques discriminatoires en matière de licences de logiciels qui créent des désavantages artificiels en ce qui concerne les prix pour les fournisseurs de services en nuage concurrents;

Or. en

Amendement 289
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. constate avec inquiétude le morcellement de nombreux marchés de consommation***, y compris les services financiers, les télécommunications et l'énergie domestique, et demande une*** intégration plus rapide et plus poussée des marchés ***là où les consommateurs en retirent*** des avantages;	20. constate avec inquiétude le morcellement de nombreux marchés de consommation ***et souligne l'importance d'une*** intégration plus rapide et plus poussée des marchés***, à condition que cette intégration se traduise par*** des avantages ***clairs pour les consommateurs***; ***rappelle que l'intégration des marchés ne devrait pas être favorisée par des interventions de l'État qui faussent le principe de la libre concurrence, mais qu'elle devrait être encouragée dans un cadre qui favorise une concurrence effective, l'innovation et un accès équitable aux services;***

Or. es

Amendement 290
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Engin Eroglu, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. constate avec inquiétude le	20. constate avec inquiétude le

morcellement de nombreux marchés de consommation, y compris les services financiers, les télécommunications et l'énergie domestique, et demande une intégration plus rapide et plus poussée des marchés là où les consommateurs en retirent des avantages;	morcellement de nombreux marchés de consommation, y compris les services financiers, les télécommunications et l'énergie domestique, et demande une intégration ***à la fois*** plus rapide et plus poussée des marchés là où les consommateurs en retirent des avantages ***ainsi qu'à une plus grande reconnaissance des avantages pour les consommateurs qui peuvent être générés par une consolidation au sein du marché qui stimule l'investissement et l'innovation***;

Or. en

Amendement 291
Aleksandar Nikolic, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. constate avec inquiétude le morcellement de nombreux marchés de consommation***, y compris les services financiers, les télécommunications et l'énergie domestique***, et demande une intégration plus rapide et plus poussée des marchés là où les consommateurs en retirent des avantages;	20. constate avec inquiétude le morcellement de nombreux marchés de consommation ***non régaliens***, et demande une intégration plus rapide et plus poussée des marchés là où les ***États membres et les*** consommateurs en retirent des avantages;

Or. fr

Amendement 292
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. s'alarme de la forte concentration

	des secteurs de la distribution, de l'agriculture et de l'automobile dans les territoires d'outre-mer, où les prix excessifs fixés par les entreprises dominantes sur des produits et services de première nécessité amplifient les inégalités, la précarité et les disparités territoriales; demande d'urgence à la Commission européenne de lancer une enquête sur les abus potentiels de position dominante au titre de l'article 102 du traité FUE;

Or. en

Amendement 293
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. constate avec inquiétude le degré élevé de concentration des marchés dans le secteur financier européen, ainsi que sa dépendance excessive et persistante à l'égard de prestataires de services de pays tiers;	***supprimé***

Or. es

Amendement 294
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. constate avec inquiétude le degré élevé de concentration des marchés dans le secteur financier européen, ainsi que sa dépendance excessive et persistante à l'égard de prestataires de services de pays	***supprimé***

tiers;

Or. de

Amendement 295
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. constate avec inquiétude le degré élevé de concentration des marchés dans le secteur financier européen, ainsi que sa dépendance excessive et persistante à l'égard de prestataires de services de pays tiers;	***supprimé***

Or. en

Amendement 296
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. constate avec inquiétude le degré élevé de concentration des marchés dans le secteur financier européen, ainsi que sa dépendance excessive et persistante à l'égard de prestataires de services de pays tiers;	***supprimé***

Or. en

Amendement 297
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. constate avec inquiétude le degré élevé de concentration des marchés dans le secteur financier européen, ainsi que sa dépendance excessive et persistante à l'égard de prestataires de services de pays tiers;	21. constate avec inquiétude le degré élevé de concentration des marchés dans le secteur financier européen, ainsi que sa dépendance excessive et persistante à l'égard de prestataires de services de pays tiers; ***est profondément préoccupé par la forte concentration qui persiste sur le marché de l'audit des entités d'intérêt public (EIP) depuis la réforme de 2014, quatre cabinets détenant plus de 86 % des recettes de l'Union pour les audits d'EIP, ce qui limite le choix et risque de mainmise sur la surveillance prudentielle; souligne que les exigences croissantes en matière d'audit, notamment dans le cadre de la directive sur les rapports de durabilité des entreprises et du règlement sur les services numériques/règlement sur le marché numérique, amplifient ces risques au-delà des marchés financiers, pour atteindre les consommateurs et les citoyens; souligne la nécessité d'un cadre fiable pour les rapports d'entreprise et d'un écosystème d'audit compétitif pour soutenir des décisions d'investissement éclairées et prévenir les mauvaises pratiques; invite la Commission à proposer une législation, fondée sur une analyse d'impact approfondie, pour diversifier le marché de l'audit des EIP et améliorer la qualité de l'audit pour un marché unique résilient;***

Or. en

Amendement 298
Billy Kelleher, Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. constate avec inquiétude le degré	21. constate avec inquiétude le degré

élevé de concentration des marchés dans le secteur financier européen, ***ainsi que sa*** dépendance excessive et persistante à l'égard de prestataires de services de pays tiers;

élevé de concentration des marchés dans le secteur financier européen, ***qui a une incidence sur le rapport qualité-prix pour les clients, et la*** dépendance excessive et persistante ***du secteur*** à l'égard de prestataires de services de pays tiers; ***demande un redoublement d'efforts pour achever l'union bancaire et que la Commission envisage des mesures pour améliorer le marché unique de l'assurance, ce qui, à son tour, améliorera la compétitivité des marchés nationaux dans chaque État membre;***

Or. en

Amendement 299
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. constate avec inquiétude le degré élevé de concentration des marchés dans le secteur financier européen, ainsi que sa dépendance excessive et persistante à l'égard de prestataires de services de pays tiers;	21. constate avec inquiétude le degré élevé de concentration des marchés dans le secteur financier européen, ainsi que sa dépendance excessive et persistante à l'égard de prestataires de services de pays tiers ***dans de nombreux domaines, y compris les activités de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), le traitement des paiements, le traitement des contrats dérivés, les prestataires de services pour la cybersécurité et l'audit***;

Or. en

Amendement 300
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. constate avec inquiétude le degré élevé de concentration des marchés dans le secteur financier européen, ainsi que sa dépendance excessive et persistante à l'égard de prestataires de services de pays tiers;	21. constate avec inquiétude le degré élevé de concentration des marchés dans le secteur financier européen, ainsi que sa dépendance excessive et persistante à l'égard de prestataires de services de pays tiers***, ce qui entraîne une dispersion de la compétitivité des entreprises en faveur des pays non membres de l'Union***;

Or. it

Amendement 301
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. constate avec inquiétude ***le degré élevé de concentration des marchés dans le*** secteur financier européen***, ainsi que sa dépendance excessive et persistante*** à l'égard de prestataires de services de pays tiers;	21. constate avec inquiétude ***la dépendance excessive du*** secteur financier européen à l'égard ***d'un nombre limité*** de prestataires de services de pays tiers;

Or. en

Amendement 302
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. met l'accent sur les besoins futurs de l'Union en matière de connectivité, en ce qui concerne les infrastructures et les investissements; demande à la Commission d'envisager une révision des pratiques actuelles de concurrence pour le

marché des télécommunications, qui ont empêché de faire passer le nombre des exploitants de réseaux mobiles de quatre à trois par fusion, afin de faciliter la création d'un marché unique pleinement intégré pour les services de télécommunications; constate que la consolidation du marché pourrait constituer la seule façon d'éviter d'avoir à vendre les infrastructures, par morceaux, à des entreprises étrangères de pays tiers; souligne que la croissance de ce secteur en Europe a été très faible au cours des dix dernières années et que la fragmentation en est la principale raison; se félicite à cet égard de la nouvelle proposition de règlement sur les réseaux numériques, qui vise à remédier à la fragmentation du marché, à attirer les investissements, à sécuriser les infrastructures de télécommunications et à promouvoir l'innovation sans coûts supplémentaires pour les consommateurs et sans compromettre la concurrence loyale sur le marché entre tous les acteurs;

Or. en

Amendement 303
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	***21 bis. note avec préoccupation l'émergence de conditions de concurrence inégales en conséquence du règlement (UE) 575/2013 et de la directive 2013/36/UE telle que mise à jour par le règlement (UE) 2024/1623, en particulier en ce qui concerne le traitement prudentiel des participations transsectorielles dans le cadre des règles sectorielles (le «compromis danois»); se**

félicite de la mesure adoptée à l'article 3 de la directive (UE) 2025/2, qui prévoit que la Commission est tenue de présenter, au plus tard le 31 décembre 2027, un rapport sur le fonctionnement du mécanisme susmentionné du point de vue de la concurrence; demande une extension de son champ d'application aux sujets financiers non conglomérés; souligne l'importance et l'urgence dudit rapport et recommande à la Commission d'anticiper le délai de sa présentation;

Or. en

Amendement 304
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. reste profondément préoccupé par la concentration de grande ampleur dans la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire; invite de nouveau la Commission à poursuivre d'urgence son analyse approfondie de l'ampleur et des effets des alliances aux achats, en accordant ce faisant une attention particulière à la garantie d'une concurrence loyale et d'une plus grande transparence dans les pratiques commerciales des chaînes de supermarchés et d'hypermarchés, en particulier lorsque ces pratiques influent négativement sur la valeur des marques et le choix des produits ou limitent l'innovation ou la comparabilité des prix; invite la Commission à continuer d'approfondir sa connaissance de ces alliances et de leurs effets, non seulement sur les prix, mais aussi sur la capacité des agriculteurs et des fabricants de produits agroalimentaires à fournir des produits sains, sûrs et durables aux

consommateurs européens;

Or. en

Amendement 305
Martin Schirdewan

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. fait part de sa vive inquiétude concernant la crise des prix alimentaires et les niveaux élevés de concentration du marché et de propriété financière dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire, qui peuvent décourager la concurrence et faciliter les flambées injustes des prix; préconise une enquête sectorielle approfondie sur le pouvoir de marché et la propriété financière des filières alimentaires de l'Union ainsi que la mise en place de solutions structurelles, dont la prévention de toute nouvelle fusion et acquisition; demande la révision du droit de la concurrence de l'Union afin que son application soit conforme à l'objectif suivant: le comportement des entreprises doit respecter le droit fondamental des consommateurs à une alimentation abordable;

Or. en

Amendement 306
Aleksandar Nikolic, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. appelle, du fait de leur caractère stratégique, à la préservation des

industries de défense nationales et à ce qu'un marché commun pour l'industrie de la défense, tel que présenté dans le rapport d'Enrico Letta, s'entende uniquement comme un marché favorisant les prises de commandes entre États membres et industriels européens, les coopérations entre industriels lorsque celles-ci vont dans l'intérêt des défenses nationales et plus globalement l'indépendance stratégique européenne en matière de défense;

Or. fr

Amendement 307
Niels Fuglsang, Lara Wolters, Adnan Dibrani

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. invite la Commission à proposer une législation imposant la séparation structurelle entre les cabinets comptables et les services financiers, fiscaux et autres services de conseil, afin de prévenir les conflits d'intérêts; regrette que l'un des quatre grands cabinets comptables n'ait pas donné suite à son plan annoncé de séparation des activités d'audit et de conseil[1 bis], ce qui souligne la nécessité d'une intervention réglementaire dans ce domaine;

[1 bis] https://www.theaccountant-online.com/news/ey-calls-off-audit-advisory-split/?cf-view

Or. en

Amendement 308
Adnan Dibrani, Eero Heinäluoma, Niels Fuglsang

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. note avec inquiétude les bénéfices nets élevés des banques de l'Union pendant la période d'inflation, potentiellement aux dépens des consommateurs et des petites entreprises; demande instamment à la Commission d'enquêter de manière approfondie sur cette question et, si des irrégularités ou des dysfonctionnements sont détectés, de déployer tous les instruments disponibles pour garantir une concurrence loyale dans le secteur bancaire européen;

Or. en

Amendement 309
Evelyn Regner, Irene Tinagli, Lara Wolters

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. note avec inquiétude la montée de la spéculation immobilière, qui fait grimper les prix et limite l'accessibilité financière; souligne que cette situation nuit à la compétitivité de l'Union en réduisant la mobilité, en augmentant les inégalités et en mettant à rude épreuve la stabilité sociale; demande des réglementations plus strictes pour freiner la spéculation et garantir un marché du logement équitable qui soutienne la croissance économique et l'inclusion sociale;

Or. en

Amendement 310
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. regrette que les trois plus grandes agences de notation de crédit détiennent plus de 90 % du marché; invite à la création d'une agence de notation de crédit européenne qui remplacerait avec impartialité et confiance les agences existantes; regrette en outre les problèmes de concentration et de conflit d'intérêts sur le marché de l'audit;

Or. en

Amendement 311
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne la nécessité d'assurer la compétitivité du marché intérieur des États, y compris par des mesures de protection et des aides d'État directes aux petites et moyennes entreprises qui, dans leurs activités, se caractérisent par la typicité du produit liée aux particularités de l'environnement, du climat et du territoire;

Or. it

Amendement 312
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. invite la Commission à ne pas prolonger la période de transition pour les aides au fonctionnement de tous les aéroports régionaux dans le cadre de la révision des lignes directrices sur les aides d'État aux aéroports et aux compagnies aériennes;

Or. en

Amendement 313
Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne sa préoccupation concernant la forte concentration du marché dans la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire européenne, au détriment des consommateurs, des petits agriculteurs et de la biodiversité;

Or. en

Amendement 314
Andreas Schwab

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. prend acte de la communication des griefs publiée par la Commission européenne le 25 juin 2024 dans le cadre de l'enquête en matière de pratiques

anticoncurrentielles relative à d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles de Microsoft concernant Teams, dans laquelle la Commission a exprimé son avis préliminaire selon lequel Microsoft relie son produit de communication et de collaboration Teams à ses applications de productivité incluses dans les suites pour les entreprises Office 365 et Microsoft 365; invite la Commission à poursuivre ses efforts pour conclure cette enquête en matière de pratiques anticoncurrentielles avec soin afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs du marché, en répondant aux préoccupations des consommateurs, ainsi qu'aux questions d'interopérabilité et de tarification ;

Or. en

Amendement 315
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Engin Eroglu, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. note avec une inquiétude particulière la position dominante de deux systèmes de cartes internationaux sur le marché des paiements de l'Union et leurs pratiques visant à renforcer et à étendre leur domination sur le marché des paiements numériques de l'Union, ce qui pourrait accroître encore les barrières à l'entrée et entraver l'innovation à long terme[1 ter], ainsi que conduire à des coûts plus élevés pour les entreprises de l'Union et, en fin de compte, pour les consommateurs; invite la Commission à prendre des mesures décisives, en soulignant la nécessité de réviser le règlement sur les commissions

d'interchange pour faire face à l'augmentation significative des frais facturés par les systèmes de cartes internationaux et garantir un environnement de marché équitable, compétitif et transparent;

[1 ter] ***Voir rapport spécial de la Cour des comptes européenne sur les paiements numériques dans l'Union européenne: https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/SR-2025-01/SR-2025-01_FR.pdf***

Or. en

Amendement 316
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. souligne que le marché de l'audit est l'un des plus concentrés dans l'Union, les quatre plus grands cabinets d'audit détenant plus de 90 % des parts du marché; affirme une nouvelle fois que le niveau élevé de concentration dans le marché de l'audit représente depuis longtemps une menace avérée pour la stabilité du marché financier; demande à la Commission de présenter une proposition législative visant à réformer le marché de l'audit qui renforce le régime de surveillance, s'attaque aux lacunes et aux exceptions des États membres et fixe des règles pour éviter les conflits d'intérêts; presse la Commission de prendre des mesures pour éviter toute proximité entre les établissements publics et les cabinets d'audit, y compris dans ses propres opérations;

Or. en

Amendement 317
Adnan Dibrani, Eero Heinäluoma, Niels Fuglsang

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. note avec inquiétude les indications d'un risque de dynamique inflationniste et de comportements non concurrentiels dans les secteurs alimentaires contribuant à la forte augmentation des prix des denrées alimentaires au cours des dernières années au détriment des consommateurs européens; appelle à l'activation urgente des outils de concurrence disponibles pour enquêter sur ces marchés sans délai; demande ces enquêtes tout en évaluant la nécessité de mettre en œuvre un «nouvel outil de concurrence» pour résoudre les problèmes structurels de concurrence;

Or. en

Amendement 318
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. note avec inquiétude la concentration du marché dans le commerce des produits agricoles, où quatre entreprises représentent jusqu'à 90 % du commerce mondial des grains et 60 % du commerce mondial des céréales, des oléagineux et des protéagineux; rappelle la communication de la Commission de novembre 2024 sur la concurrence en matière de

	concentrations, qui parle d'un «marché en forme de sablier» dans lequel quelques entreprises génèrent des profits en achetant des produits agricoles et en les revendant, tels quels ou transformés, à un prix plus élevé»; regrette que la Commission ait néanmoins approuvé sous conditions la fusion Bunge-Vittera (M.11204) en dépit des problèmes de concurrence; demande à la Commission de s'attaquer à l'accumulation excessive de pouvoir entre les mains de quelques grands acteurs sur ce marché afin de renforcer la position de négociation des agriculteurs et des consommateurs;

Or. en

Amendement 319
Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne que le Parlement devrait être associé de manière suffisante à l'élaboration de la politique de concurrence; invite la Commission à entamer des négociations en vue d'un accord interinstitutionnel sur la politique de concurrence;	***supprimé***

Or. en

Amendement 320
Lara Wolters, Jonás Fernández, Claire Fita, Niels Fuglsang, Thomas Bajada, Eero Heinäluoma, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*

22. souligne que le Parlement devrait être associé de manière suffisante à l'élaboration de la politique de concurrence; invite la Commission à entamer des négociations en vue d'un accord interinstitutionnel sur la politique de concurrence;	22. souligne que le Parlement devrait être associé de manière suffisante à l'élaboration de la politique de concurrence ***et met en garde contre le recours excessif à des instruments juridiques non contraignants tels que des orientations et des cadres temporaires dans lesquels l'implication du Parlement est limitée***; invite la Commission à entamer des négociations en vue d'un accord interinstitutionnel sur la politique de concurrence ***afin de formaliser ses priorités en matière d'application à l'intention du Parlement***; ***demande au Conseil européen d'adopter une décision en vertu de l'article 48, paragraphe 7, point 2, du traité UE prévoyant l'adoption d'actes législatifs dans le domaine de la politique de concurrence conformément à la procédure législative ordinaire;***

Or. en

Amendement 321
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne que le Parlement devrait être associé de manière suffisante à l'élaboration de la politique de concurrence; invite la Commission à entamer des négociations en vue d'un accord interinstitutionnel sur la politique de concurrence;	22. souligne que le Parlement devrait être associé de manière suffisante à l'élaboration de la politique de concurrence; invite la Commission à entamer des négociations en vue d'un accord interinstitutionnel sur la politique de concurrence; ***souligne que le Parlement devrait davantage participer aux activités des groupes de travail et des groupes d'experts au sein du RIC et de l'OCDE en tant qu'observateur, mais aussi au sein du groupe d'experts de haut niveau pour le règlement sur le marché numérique;***

Or. en

Amendement 322
Martin Schirdewan, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne que le Parlement devrait ***être associé de manière suffisante à l'élaboration de*** la politique de concurrence; invite la Commission à entamer des négociations en vue d'un accord interinstitutionnel sur la politique de concurrence;	22. souligne que le Parlement devrait ***élaborer*** la politique de concurrence; invite la Commission à entamer des négociations en vue d'un accord interinstitutionnel sur la politique de concurrence; ***demande que la procédure législative ordinaire soit pleinement étendue pour couvrir la législation relative à la politique de concurrence;***

Or. en

Amendement 323
Pierre Pimpie, Aleksandar Nikolic

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne que le Parlement devrait être associé de manière ***suffisante*** à l'élaboration de la politique de concurrence; invite la Commission à entamer des négociations en vue d'un accord interinstitutionnel sur la politique de concurrence;	22. souligne que le Parlement devrait être associé de manière ***accrue*** à l'élaboration de la politique de concurrence; invite la Commission à entamer des négociations en vue d'un accord interinstitutionnel sur la politique de concurrence;

Or. fr

Amendement 324
Stéphanie Yon-Courtin, Gilles Boyer, Engin Eroglu, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. invite vice-président exécutif responsable, également commissaire chargé de la politique de concurrence, à entretenir des contacts étroits avec la commission compétente du Parlement européen et son groupe de travail sur les questions de concurrence;

Or. en

Amendement 325
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. invite le membre de la Commission chargé de la politique de concurrence à entretenir des contacts étroits avec la commission compétente du Parlement européen et son groupe de travail sur les questions de concurrence;

Or. en

Amendement 326
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. souligne la nécessité d'une coopération interinstitutionnelle efficace en matière de politique de concurrence en définissant clairement les rôles et les responsabilités du Parlement, de la Commission et du Conseil;

Or. it